



## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL**

### **DU JEUDI 22 MAI 2019, A 19H30**

<b>PRESIDENCE</b>	M. François Eugster, Président
<b>CONSEIL GENERAL</b>	42 Conseillers généraux sont présents sur 49
<b>EXCUSES</b>	Mmes Sophie Ortner Gaillard, Katharina Buchs, Véronique Polito et MM. Giovanni Antonio Colombo, Eric Guggiari et Serge Ducret
<b>ABSENT</b>	M. Angelo Carnevale
<b>CONSEIL COMMUNAL</b>	9 Conseillers communaux sont présents

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2019
2. Comptes 2018  
Message du Conseil communal et rapport de la Commission financière.  
Examen des comptes de fonctionnement et des investissements. Vote final
3. Message concernant le nouveau règlement et barème relatifs à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires
4. Rapport de gestion 2018
5. Réponse au postulat n° 015 déposé par Mme Pascale Spicher (PS) et M. Alexandre Dupasquier (PVL) concernant la formation d'apprentis agent d'exploitation par les Services techniques communaux ainsi qu'au postulat n°016 déposé par Mmes Sophie Ortner (Les Verts), Isabelle Gauderon (PDC) et M. Pierre-Yves Moret (Centre-Gauche PCS) concernant les mesures de formation et d'insertion professionnelles au sein de l'administration communale.
6. Election de deux membres à la Commission financière
7. Election d'un scrutateur suppléant
8. Election à la présidence et vice-présidence
9. Fusion : Discussions sur la consultation
10. Divers

**M. François Eugster**, Président. Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers généraux, chers collègues, Mme la Syndique, Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers communaux, Mmes et M. les représentants de la presse et membres du public, j'ai le plaisir de vous souhaiter la cordiale bienvenue à toutes et à tous à notre séance de ce soir.

La séance a été valablement convoquée par courrier du 2 mai 2019, accompagnée des différents documents relatifs à l'ordre du jour.

Pour ce soir, je dois excuser les personnes suivantes :

- Mmes Sophie Ortner Gaillard, Katharina Buchs et Véronique Polito ainsi que MM. Giovanni Antonio Colombo et Eric Guggiari.
- Mme Irene Bernhard ainsi que MM. Vanya Karati et Augusto Manuel Da Silva Soares arriveront avec du retard.

Vu le nombre de Conseillers généraux présents, j'observe que la majorité des membres sont présents, je déclare donc que le quorum est atteint et que nous pouvons valablement siéger.

J'invite les scrutateurs à bien vouloir me communiquer le nombre de Conseillers généraux présents actuellement.

Pour la bonne tenue du procès-verbal, je rappelle que cette séance est enregistrée et que même si elle est enregistrée, le secrétariat attend vos interventions par écrit, et si possible sous format informatique. Je profite de remercier le secrétariat et tout particulièrement Mme Vonlanthen pour son travail, de remercier également notre secrétaire communal, M. Roulin, pour son aide précieuse et discrète, ainsi que de remercier tous les membres de l'administration qui oeuvrent à la bonne tenue du Conseil général. M. Manusev étant absent, vous trouverez plusieurs micros sur les tables, nous vous prions de vous en servir pour prendre la parole.

Nous sommes actuellement 39 Conseillers généraux présents.

En préambule à cette séance, voici quelques communications :

Suite à la démission de Mme Elise Moret, c'est en date du 4 avril dernier que j'ai reçu de la part du Préfet de la Sarine, M. Carl-Alex Ridoré, l'avis d'assermentation de Mme Sandra

Pichonnaz en tant que Conseillère générale et l'aval qu'elle peut valablement siéger au sein de notre Conseil général.

Née en 1966, elle fêtera d'ailleurs lundi prochain son anniversaire, Mme Pichonnaz est mariée, maman de 3 grands enfants de 22, 18 et 15 ans et habite notre Commune depuis l'année 2000. Après un apprentissage d'employée de commerce auprès de la librairie-papeterie Meyer à Fribourg, elle va presque faire le tour de la Suisse pour travailler à Zurich, à Villars-sur-Glâne, à Lamone au Tessin, à Matran puis à Fribourg auprès de diverses sociétés ainsi que de notre université. Inutile de vous préciser qu'elle parle couramment le français, l'anglais, l'allemand et l'italien.

Elle fut membre de notre défunte Commission scolaire, membre du comité des Ombres de Shaekspeare, membre du comité et caissière de la Petite Bande du Conservatoire de Fribourg. Elle est encore membre du comité des amis suisses de la Communauté St-Martin, membre du comité de l'Association des parents d'élèves du Collège St-Michel, membre de la Commission d'école du Collège St-Michel, membre du Comité de l'école maternelle Colibri et membre de la Commission culturelle de Villars-sur-Glâne. En plus de tout ça, elle est catéchiste depuis 10 ans auprès de l'Unité pastorale St-Joseph, et elle aime la lecture, la musique, plus particulièrement le piano, la peinture et la marche.

Mme Sandra Pichonnaz, je vous souhaite la bienvenue parmi nous, un bon anniversaire en avance et vous prie de vous lever pour que nous puissions vous accueillir parmi les membres de notre Conseil général.

Un changement a également eu lieu pour le groupe Verts-PCS suite au décès de M. Olivier Overney. J'ai été informé que son remplaçant est M. Peter Schnyder. Selon le courriel du 14 mai 2019 de la Préfecture, M. le Préfet n'a pas eu l'occasion d'assermenter M. Schnyder le 17 mai dernier parce que cela n'était pas possible et devait être reportée au mois de juin, à la suite d'un accident de vélo. C'est évidemment à M. Schnyder et non à M. Ridoré que nous devons souhaiter un bon rétablissement.

Je laisserai donc la prochaine présidence lui souhaiter la bienvenue parmi nous lorsque M. Schnyder, bien qu'élu par le Conseil communal lors de sa séance du 13 courant, pourra valablement siéger au sein de notre Conseil général.

Toutefois, étant donné que M. Schnyder était membre de la Commission financière lors de la législature précédente, son groupe souhaite le proposer comme remplaçant au siège vacant.

Bien que n'ayant pas été assermenté, nous avons abordé le Préfet pour savoir si M. Schnyder pourrait être élu à la Commission financière ce soir. Le Préfet nous a indiqué verbalement qu'il pourrait tolérer cette élection pour autant que le Bureau du Conseil général soit d'accord et que M. Schnyder soit assermenté avant qu'il ne siège à la Commission financière. Il considère ceci comme un cas de force majeure.

Le Bureau, consulté, a préavisé favorablement cette manière de procéder et donner son aval en cas d'élection de M. Schnyder à la Commission financière.

Y a-t-il des oppositions à cette manière de procéder ? Est-ce que Mme la Syndique veut-elle intervenir comme lors de la séance du 5 mai 2011 où elle s'était levée en disant, je cite :

*« Je suis désolée d'interrompre ainsi la séance, mais M. Matthias Sluga n'a, malheureusement, pas prêté serment. J'ai vu M. le Préfet Carl-Alex Ridoré cet après-midi et il m'a rendue attentive que tant qu'il n'a pas prêté serment il ne peut pas être élu scrutateur ni membre d'une Commission du Conseil Général. Je prie donc le groupe PLR de faire une nouvelle proposition ».*

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Comme vous le savez les voies du Seigneur sont infinies et impénétrables et que je n'ai qu'à m'écraser devant la sagesse de M. le Préfet bien que personnellement, je trouve un peu curieux cette interprétation à double tranchant mais il ne m'appartiendra pas, en occurrence, de faire ou de dire quoi que ce soit sur vos propos c'est au Conseil général de réagir s'il trouve que cela ne se fait pas.

**M. François Eugster**, Président. Y a-t-il des remarques à formuler quant à l'ordre du jour ? Si ce n'est pas le cas, nous allons passer au point 1.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2019**

**M. François Eugster**, Président. Y a-t-il des remarques concernant le procès-verbal de la séance du 14 mars 2019 ? M. Grangier, j'espère que vos propos n'ont pas été édulcorés « *Je ne sais pas si nous sommes en train de vivre un sketch ou si c'est fait exprès* » page 43 ou est-ce que Mme Bernhard, qui n'est pas encore arrivée, a pu contrôler l'orthographe de « *toibele* » en page 19.

Tel n'est pas le cas, nous passons à l'approbation de ce procès-verbal.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 14 mars 2019 sont priés de le manifester par main levée.

***Le procès-verbal de la séance du 14 mars 2019 est approuvé à l'unanimité moins 1 abstention***

**M. François Eugster**, Président. Après cet encas, nous passons au menu principal avec le point 2 de l'ordre du jour.

## **2. Comptes 2018**

**M. François Eugster**, Président. La discussion qui va suivre a pour objet les comptes de fonctionnement et des investissements 2018. Je vous rappelle que nous abordons cet objet dans le cadre d'une discussion générale puis dans le cadre d'une discussion de détail. Dans ces deux phases, la parole est tout d'abord au Conseil communal, puis à la Commission financière et ensuite au Conseil général. Par conséquent, je donne la parole au Conseil communal.

**M. Olivier Carrel**, Conseiller communal. J'espère que le menu ne va pas être trop indigeste ! J'essaierai de vous présenter quelques chiffres différents de ceux qui résultent du message.

J'ai intitulé les comptes 2018 « *un millésime complexe et particulier* » à cause des relents de RFFA, une petite odeur de MCH2, une petite saveur de corrections comptables et aussi certains espoirs qui seront mis dans le futur malgré le caractère pessimiste du budget.

Je vous rappelle que le budget 2018 prévoyait un déficit de Fr. 2'648'401.85 et que dans les comptes il y a un déficit de Fr. 1'430'319.11. La différence de Fr. 1'218'082.74 est appréciable. Lorsque nous avons fixé le budget avec une perte de Fr. 2'648'401.85, nous ne connaissions pas encore la problématique de la contribution immobilière et de la taxe déchets que nous avons dû corriger dans les comptes 2018. Car la contribution immobilière 2018 était incluse dans les impôts 2017, raison pour laquelle dans les comptes la contribution immobilière des personnes physiques est à zéro voire moins et pour les personnes morales nous sommes à Fr. 1'600'000.00 au lieu de Fr. 2'500'000.00. Il y a donc un trou de Fr. 3'000'000.00 dans les comptes 2018 par rapport au budget 2018 qui ne prévoyait pas cette problématique. Arriver avec un déficit de Fr. 1'430'319.11 avec cette problématique non prévue est un bon résultat quoi que nous puissions en dire.

La méthode comptable pour certaines personnes morales, qui ne bouclent pas leurs comptes au 31 décembre 2017, a également dû être changée. La situation a été nettoyée dans les comptes 2018 avec un effet net négatif pour les comptes communaux 2018 de Fr. 1'115'000.00. Là aussi, cette problématique n'était pas prévue au moment du budget mais elle est réglée une bonne fois pour toutes dans les comptes 2018.

Si vous additionnez les montants de Fr. 3'000'000.00 et de Fr. 1'115'000.00 qui n'étaient pas prévus dans le budget, les comptes seraient largement bénéficiaires.

Ces comptes sont aussi marqués par une baisse des charges nettes par rapport au budget 2018, à savoir :

- Chapitre 0 moins Fr. 200'000.00
- Chapitre 1 moins Fr. 61'000.00
- Chapitre 2 moins Fr. 629'000.00
- Chapitre 3 moins Fr. 834'000.00
- Chapitre 4 plus Fr. 104'000.00 /dépenses liées
- Chapitre 5 moins Fr. 177'000.00
- Chapitre 6 moins Fr. 181'000.00
- Chapitre 7 plus Fr. 212'000.00 mais Fr. 1'900'000.00 de réserve de plus qui était prévue dans le budget
- Chapitre 8 moins Fr. 22'000.00

Soit, par rapport au budget, une baisse totale des charges nettes de Fr. 1'788'000.00. Nous pouvons dire, sans équivoque, que le ménage communal a été bien tenu et que le cordon de la bourse était serré.

Les réserves pour l'eau potable s'élèvent à Fr. 656'236.00 dans les comptes alors que le montant était de Fr. 385'000.00 au budget. Pour les eaux usées, nous avons Fr. 1'626'183.00 de réserve dans les comptes et Fr. 888'718.00 dans le budget. Pour la STEP, Fr. 300'000.00 alors que nous avons Fr. 250'000.00 au budget et Fr. 150'000.00 dans les comptes 2017. Au 31.12.2018, nous avons un total de réserves de Fr. 17'957'568.00 en baisse de Fr. 942'000.00 par rapport aux comptes 2017 toutefois nous avons prélevé Fr. 4'121'319.00 dans la réserve pour investissements pour des motifs que j'exposerai tout à l'heure.

L'évolution de la dette communale brute au 31.12.2017 s'élevait à Fr. 77'500'000.00 et au 31.12.2018 à Fr. 75'000'000.00, la dette communale brute a diminué de Fr. 2'500'000.00 en

2018. Je vous rappelle qu'en 2017, elle avait explosé de Fr. 22'692'600.00. En 2017, nous avons payé pour les intérêts la somme de Fr. 1'039'452.00 et en 2018 Fr. 764'000.00 soit une différence de Fr. 275'000.00. J'insiste chaque année sur l'importance de la gestion de la dette communale et pour cela nous sommes aidés par notre mandataire, Finance Active, qui nous propose très souvent de très bons financements parfois à taux négatif.

Villars-sur-Glâne ne peut pas passer par-dessus la péréquation financière intercommunale qui est un peu redondante, je le reconnais, mais il faut rappeler les chiffres. En 2017, nous avons payé la somme nette de Fr. 8'529'746.00 et Fr. 9'524'096.00 en 2018 soit une hausse de Fr. 994'350.00. soit 9,6 % payée en plus dans le pot commun de la péréquation financière intercommunale. Je vous rappelle qu'en 2017 nous avons déjà une augmentation de 17% par rapport à 2016. En deux ans, nous avons eu une augmentation de 28,6 %, pratiquement un tiers de plus. Je rappelle l'effet retard que nous pourrions également appeler « effet pervers » car la péréquation intercommunale se base sur des anciens chiffres. Nous payons aujourd'hui des montants sur de l'argent qui ne rentre plus et nous pouvons effectivement nous demander, comme l'a relevé M. Portmann dans le cadre du groupe de travail PF17, si, à la prochaine décision de la péréquation intercommunale, il ne faudrait pas faire un recours pour contester l'effet retard de celle-ci.

Au sujet des amortissements financiers obligatoires, poste 940.330, nous avons le montant de Fr. 4'378'600.00 dans le budget 2018 et Fr. 3'171'375.00 dans les comptes 2018 soit un montant bien inférieur, ce qui est une bonne nouvelle. Pour rappel, dans les comptes 2017, nous avons des amortissements financiers obligatoires de Fr. 3'593'796.00. Cette réduction est due aux amortissements que nous avons effectués dans les comptes 2017 qui n'étaient pas prévus au moment du budget. En effet, les comptes 2017 sont examinés début 2018 et le budget 2018 est établi fin 2017. Nous avons fait en 2017 des amortissements comptables qui ont réduit des amortissements financiers obligatoires comme nous l'avons fait dans les comptes 2018.

Dans les comptes 2018, nous avons fait des amortissements comptables, page 29 et 30 du message, pour Fr. 2'919'543.00. Cette pertinence nous a été confirmée par l'organe de révision car cela permettra, dans les comptes futurs de réduire les amortissements financiers obligatoires et d'alléger les comptes de fonctionnement.

**M. Vanya Karati**, Conseiller général, rejoint la séance à 19h52.

Quelques mots sur les impôts des personnes physiques. Ceux-ci s'élèvent à Fr. 22'110'00.00 en 2018 soit Fr. 176'000.00 de plus que dans les comptes 2017. Dans ces derniers, nous avons une importante augmentation par rapport aux comptes 2016, soit Fr. 1'500'000.00 de plus. La bonne nouvelle c'est que, dans les comptes 2018, nous avons maintenu ce niveau plus élevé que les comptes 2016, cela tend à démontrer que cette situation va perdurer et que les contributions des personnes physiques vont se stabiliser, voire augmenter, avec les nouveaux quartiers qui se peuplent aujourd'hui.

Concernant la base de calcul, je vous rappelle que ce sont les factures effectives 2016 car nous n'avons pas toutes les factures 2017. Nous réduisons toujours les pourcentages que le Canton préconise pour augmenter les impôts des personnes physiques car nous avons constaté depuis longtemps que ces pourcentages étaient trop élevés pour Villars-sur-Glâne. Nous restons donc prudents. La bonne nouvelle pour les personnes physiques c'est le maintien de l'importante augmentation que nous avons connue en 2017. Concernant l'impôt sur la fortune des personnes physiques, nous avons le montant de Fr. 3'593'270.00 dans les comptes 2018 alors qu'au budget le montant s'élevait à Fr. 2'300'000.00, soit une augmentation de 56 %. Par rapport aux comptes 2017, nous avons une augmentation de 38% soit Fr. 988'239.00 de plus. Sans violer le secret fiscal, nous avons la chance d'avoir accueilli de bons contribuables d'une part et, d'autre part, il y a eu des dénonciations fiscales spontanées, à savoir cette possibilité de s'autodénoncer au fisc afin d'éviter des amendes. Les personnes ont utilisé cette possibilité car ce n'est plus du tout à la mode d'avoir un compte au noir. Si vous êtes intéressés il y a le formulaire à remplir sur le site internet du SCC. C'est très intéressant pour la Commune que des fortunes viennent à la surface donc je vous y encourage si nécessaire et j'ai même des formulaires avec moi que je peux vous donner dans le noir !

Pour répondre à la Commission financière, les dénonciations fiscales spontanées ont rapporté en 2018 le montant de Fr. 330'000.00 sur le montant total de l'impôt sur la fortune des personnes physiques. Contrairement à ce qui figure dans le message, il n'y a pas de fin pour cette pratique au niveau cantonal. Celle-ci est prévue par la loi sur les impôts cantonaux et ce système d'autodénonciation est toujours en vigueur et le restera dans les années suivantes. A ce niveau-là, il est difficile de faire des projections car on ne sait pas si une grande partie est déjà sortie du bois ou s'il y en a encore qui sont cachées dans la forêt.

**M. Da Silva Soares Augusto Manuel**, Conseiller général, rejoint la séance à 19h57.

Pour la contribution immobilière, nous avons Fr. 4'450'000.00 au budget et dans les comptes que Fr. 1'551'542.00 soit un déficit de Fr. 2'898'458.00. Comme déjà expliqué, la



problématique est la suivante : dans les comptes 2017, nous facturions la contribution immobilière avec le bordereau d'impôt si bien qu'en 2017, la contribution immobilière 2018 était incluse dans les impôts 2017. La bonne surprise concerne les personnes morales car nous avons un montant de Fr. 1'650'000.00 alors que nous nous attendions à zéro. La raison est que depuis 2017, il y a eu une forte augmentation des valeurs fiscales pour certaines personnes morales, respectivement pour les immeubles et que par conséquent sur deux ans on peut considérer que nous avons entre Fr. 700'000.00 et Fr. 800'000.00 de plus par année au niveau de la contribution immobilière pour les personnes morales, ce qui devrait perdurer. Je peux déjà vous dire que la facturation 2019 de la contribution immobilière des personnes physiques et des personnes morales réunies dépasse les Fr. 5'000'000.00 alors que nous avions dans les comptes 2017 Fr. 4'300'000.00, une augmentation réjouissante pour l'avenir.

Idem pour la taxe des déchets. Nous avons fait la correction dans les comptes 2018 et à l'avenir, la facturation sera faite année par année. Pour l'année prochaine, vous aurez des chiffres normaux comme les années antérieures.

S'agissant des mutations des gains immobiliers, nous avons un bonus de Fr. 126'000.00 par rapport aux comptes 2017. Pour les mutations immobilières, nous avons des perspectives favorables liées au quartier du Platy II puisque c'est cette année voire l'année prochaine que les acquisitions vont entrer en force lorsque les habitants vont emménager dans leur appartement et c'est à ce moment-là que se déclenche l'impôt sur les mutations et éventuellement sur les gains immobiliers.

Au sujet des impôts des personnes morales, le montant est de Fr. 18'514'874.00 soit Fr. 1'136'000.00 de moins par rapport au budget 2018 et Fr. 2'010'000.00 de moins par rapport aux comptes 2017. Cette différence est due en partie au changement de méthode comptable pour certains contribuables des personnes morales avec un effet négatif net de Fr. 1'115'000.00. On peut donc dire que, sans cette correction, nous aurions plus ou moins atteint le budget. J'insiste pour dire que c'est une opération unique qui n'aura pas lieu en 2019 où là on pourra se fonder sur la même méthode comptable pour tous les contribuables de la Commune quelle que soit leur date de boucllement. Les perspectives au niveau des personnes morales ne sont pas, en l'état, si mauvaises que cela en oubliant la RFFA.

Pour les explications, nous avons constaté des baisses chez certains contribuables et de bonnes surprises chez d'autres. De nouveaux contribuables sont arrivés en 2016 et sont fiscalisés depuis 2017 avec des montants relativement importants. Donc un mélange de bonnes et mauvaises nouvelles qui nous donne le chiffre de Fr. 18'514'874.00.

**Mme Irene Bernhard**, Conseillère générale, rejoint la séance à 19h59.

Au sujet des réserves, amortissements et provisions, la problématique est la suivante : dans le nouveau système comptable MCH2, les réserves seront dissoutes. Elles seront comptabilisées dans la fortune de la Commune. L'idée est que ces réserves, constituées par beau temps, soient utilisées quand cela sera nécessaire afin d'éviter qu'elles soient dissoutes dans deux ans lorsque MCH2 entrera en vigueur. Raison pour laquelle nous avons décidé de dissoudre la réserve pour investissements à hauteur de Fr. 4'121'558.00 et celle de l'aide au logement de Fr. 213'816.00, partiellement, puisqu'elle reste pour Fr. 1'000'000.00 dans les comptes. Nous avons aussi dissous partiellement la provision pour débiteurs douteux qui était de Fr. 1'200'000.00, largement surévaluée selon les remarques qui ont été faites, l'année passée, par l'organe de révision si bien que nous l'avons dissoute de Fr. 800'000.00 pour la conserver à Fr. 400'000.00. La dissolution de ces réserves est due à la perspective de MCH2.

Vous trouverez l'affectation de ces dissolutions en page 30 du message. Nous avons des amortissements comptables de certains objets de la Commune pour un montant de Fr. 2'919'555.00. Nous avons aussi pu alimenter la provision PF17, qui se nommera provision RFFA désormais, dont le total se monte à Fr. 3'900'000.00, ce qui est une bonne nouvelle car ces comptes 2018 ont permis de provisionner Fr. 400'000.00 pour les années difficiles qui s'annoncent.

Nous avons dû également faire une provision pour la Caisse de Prévoyance du Personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF) liée au statut des enseignants pour un montant de Fr. 888'742.00. Par rapport à cette provision, nous n'avons pas de marge de manœuvre ce qui nous plombe également les comptes alors que ce n'était pas prévu.

Le reste est affecté au résultat car nous tenons à garder un bon rating pour nos créanciers ce qui est important afin de pouvoir présenter des comptes corrects, même s'ils représentent un déficit, lorsque nous allons négocier les taux.

En ce qui concerne les conclusions et perspectives, malgré le déficit qui n'est pas chose courante à Villars-sur-Glâne, les comptes peuvent être considérés comme bons avec toutes les provisions qui ont été constituées et des corrections comptables uniques qui ont été réalisées en 2018. La bonne nouvelle est la constance dans les personnes physiques et la hausse de 2017 qui est confirmée. Les mutations immobilières sont en hausse avec une perspective qui sera encore meilleure en 2019 et en 2020. Une dépendance quelque peu réduite à 45 % par rapport aux personnes morales alors que nous avons l'habitude d'avoir

une dépendance qui dépassait largement les 50 %. Je n'ose pas imaginer le jour où la RFFA entrera en vigueur. A ce sujet et pour répondre aux interrogations de la Commission financière, avec les chiffres que nous avons aujourd'hui, c'est une perte de Fr. 6'900'000.00 à Fr. 7'500'000.00. Nous allons demander que ces chiffres soient affinés par l'Etat afin d'élaborer un budget 2020 qui tienne la route et pouvoir discuter des mesures en toute connaissance de cause avec des chiffres actualisés dans la cadre du groupe d'étude interpartis de PF17 qui s'est déjà réuni trois fois et a tracé certaines pistes ou mesures pour surmonter l'impact RFFA que nous n'éviterons pas.

Je vous remercie de votre attention et reste à disposition pour vos questions.

**M. François Eugster**, Président. La parole est à la Commission financière.

**Mme Mélanie Maillard Russier**, Présidente de la Commission financière. En date du 29 avril et du 1<sup>er</sup> mai 2019, la Commission financière s'est réunie pour sa séance consacrée aux comptes 2018 lors de laquelle elle a reçu M. Olivier Carrel, Conseiller communal en charge du dicastère des finances et Mme Karine Rusterholz, Cheffe du Service des finances, qui ont donné des explications complémentaires au message qui accompagnait les comptes.

Certes, les comptes 2018 bouclent avec un déficit de Fr. 1'430'319.11. Il est cependant bien moindre que celui attendu par rapport au budget fixé alors à 2,65 millions de francs et qui aurait dû être encore plus important compte tenu en particulier du rattrapage temporel des contributions immobilières, taxes déchets, de la création d'une réserve de Fr. 888'000.00 pour la Caisse de prévoyance de l'Etat et du changement de comptabilisation des impôts sur le bénéfice des PM, évènement ponctuel en 2018, qui aurait mérité d'être mentionné dans le message d'accompagnement.

Par ailleurs, un examen attentif des comptes a mis également en valeur plusieurs éléments ponctuels qui permettent, selon la Commission financière, d'entrevoir l'avenir de manière plus sereine que prévu, même si la réforme fiscale cantonale des entreprises entre en vigueur. A commencer par des charges moins élevées que prévues, avec une diminution de la provision des débiteurs douteux de Fr. 1,2 million à Fr. 400'000.00 soit Fr. 800'000.00 en moins qui aurait aussi mérité d'être mentionnée dans l'introduction du message. A cela s'ajoutent une hausse importante des recettes d'impôts sur la fortune des personnes physiques, suite à des dénonciations spontanées (+ 1,3 million), et une hausse de l'impôt sur le capital des personnes morales (+ 740'000), ce pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive. Ceci est complété par une hausse

importante des recettes de CHF 1,65 million de contribution immobilière des personnes morales, ce qui représente du moins en partie une recette supplémentaire durable.

Ces comptes que l'on peut qualifier de bons, doivent leur résultat, non seulement à ces recettes supplémentaires mais également à des amortissements obligatoires inférieurs au budget de CHF 1,2 million.

Une saine gestion du ménage communal toujours axée sur une retenue dans les dépenses courantes et une bonne tenue des charges en générale, ont également contribué à ce résultat. La Commission financière remercie le Conseil communal et le personnel communal pour les efforts fournis qui ont permis d'y arriver.

Cela dit, la Commission financière reste certes préoccupée par l'entrée en vigueur très probable de la réforme fiscale cantonale des entreprises. Cependant, les années compliquées qui s'annoncent en raison de l'effet retard RFFA à savoir que notre Commune continuera à contribuer à la péréquation financière sur la base d'années où les recettes fiscales des personnes morales étaient très élevées nous semblent moins dures que prévues. En effet, la Commission financière considère que l'évaluation relative à la perte nette attendue avec l'introduction de cette réforme, estimée entre 6,9 millions et 7,5 millions, se situe dans le haut de la fourchette. Elle estime dès lors qu'il faut solliciter rapidement un nouveau calcul auprès du Service des communes, en vue de l'établissement du budget 2020. Par ailleurs, pour passer ce cap, nous pourrions notamment compter sur la réserve PF17 de 3,9 millions de francs, ce qui est une excellente chose, et sur une hausse des impôts sur les gains immobiliers et des mutations immobilières, compte tenu des nombreuses constructions en cours dans notre Commune.

En tous les cas, si une hausse d'impôt semble inévitable, celle-ci ne devrait pas être aussi élevée qu'imaginée dans un premier temps par les représentants de la Commune.

Cela étant dit, en date du 1<sup>er</sup> mai 2019, la Commission financière a rencontré les représentants de la fiduciaire Revicor, organe de révision de la Commune. Dans son rapport de révision, l'organe de contrôle, suite à la révision qui s'est déroulée du 1<sup>er</sup> au 4 avril 2019, a confirmé que les comptes annuels sont conformes aux prescriptions légales ainsi qu'aux principes d'établissement de présentation des comptes annuels prescrits par le Conseil d'Etat. La Commission financière a formulé différents commentaires à l'attention du Conseil communal, suite aux rapports des réviseurs et aux propositions de l'organe de révision. Il s'agit notamment :

- De l'établissement des inventaires concernant les patrimoines financier et administratif, au plus tard pour la prochaine révision des comptes communaux à fin mars 2020.
- De la mise en place d'un système de contrôle interne sur la base des critères à venir du Service des Communes en vue d'une identification des risques visant à une amélioration de ceux déjà en place qui ne sont en l'état pas finalisés, ni automatisés.
- Pour ce qui concerne l'entrée en vigueur de la réforme fiscale, la Commission financière a, comme déjà relevé, demandé que le Service des finances sollicite un nouveau calcul.
- Enfin, la Commission financière a recommandé au Conseil communal la mise en place d'une collaboration entre le Service des finances et les Services techniques pour l'élaboration d'un processus en cas de dépassement de crédit octroyé par le Conseil général en vue de l'obtention de la part de ce dernier d'un crédit complémentaire en vue d'une meilleure transparence.

Sur la base de ces éléments, la Commission financière, à l'unanimité, approuve les comptes 2018.

**M. François Eugster**, Président. La parole est au Conseil général pour la discussion générale.  
M. Dietrich.

**M. Jacques Dietrich**, Conseiller général. Dans sa séance du 15 mai dernier, le groupe socialiste a analysé et discuté les comptes 2018 de notre Commune. Je vous fais lecture de notre commentaire général :

Même s'il n'est jamais agréable de faire face à un déficit, nous constatons toutefois que ce dernier a été contenu au maximum. Force est de constater que la plupart des dépenses non liées, donc sous notre contrôle, sont maîtrisées et respectent largement le budget alloué.

Félicitations au Conseil Communal et à tout le personnel communal pour son attention à dépenser de manière adéquate et en respectant le budget.

Quelques éléments positifs :

- la réduction des amortissements obligatoires (1,2 millions de moins que prévu).
- la provision actuelle pour les effets de la mise en œuvre de la PF17/RFFA, même si les 3,9 millions pourraient être vite dépensés selon le scénario d'application de la loi.

- la réduction de la réserve nécessaire pour débiteurs douteux, signifiant ainsi que les efforts des dernières années ont porté leurs fruits.
- la hausse des recettes d'impôts sur la fortune des personnes physiques, suite à des dénonciations spontanées : comme quoi l'échange automatique des données bancaires n'a pas que du mauvais.

Quelques éléments négatifs toutefois :

- la difficulté de se rendre compte de ce que rapporte exactement la taxe de base sur les déchets et la contribution immobilière. En effet, les modifications de perception de ces dernières années, même si elles sont hautement souhaitables, rendent l'analyse difficile.
- le poids toujours plus important de cette fameuse péréquation intercommunale, dont nous peinons vraiment à comprendre la méthode de calcul. Notre Commune contribue massivement à cette péréquation, directement, et, de facto, également indirectement, dans toutes les associations intercommunales auxquelles Villars-sur-Glâne participe. Et, donc dire, comme on l'entend régulièrement, que Villars-sur-Glâne n'est pas solidaire avec les communes du Canton, relève au mieux d'une grande méconnaissance de la situation, au pire et, peut-être le plus souvent, d'une grande mauvaise foi !
- enfin, la difficulté de comparaison des exercices suite aux nombreuses, voire trop nombreuses modifications d'attributions des dépenses dans les postes comptables. Nous demandons ainsi de laisser en l'état les postes comptables, afin de faciliter dans les prochaines années la lecture et partant l'élaboration de stratégie.

Notre groupe vous recommande d'accepter les comptes 2018 de notre Commune.

**M. François Eugster**, Président. M. Portmann.

**M. Pierre Portmann**, Conseiller général. Dans sa séance du 14 mai dernier, le groupe PDC a pris acte du déficit de 1,4 millions. Nous sommes l'une des rares communes du Canton à présenter des comptes déficitaires. Toutefois, ce résultat est finalement bien moins négatif que les quelques 2,6 millions de déficit que prévoyait le budget 2018. Cette constatation est d'autant plus vraie que le rattrapage temporel des contributions immobilières et taxes déchets a impacté négativement ce résultat et qu'un montant de Fr. 400'000.00 pour la révision fiscale a été provisionné ainsi qu'un montant de près Fr. 890'000.00 pour la Caisse de prévoyance de l'Etat.

Le groupe PDC remarque que la barre des 22 millions pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques a été franchie, tandis que celle des 19 millions pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales l'a été également mais dans l'autre sens cette fois-ci. Les résultats exceptionnels des années 2015 et 2016 étant vraisemblablement derrière nous, les chiffres actuels s'approchant plus de ceux du début de la décennie. Aussi, le groupe PDC invite le Conseil communal à poursuivre une politique de prudence budgétaire.

A ce titre, le groupe PDC, demande au Conseil communal de surveiller de près l'évolution de la masse salariale et d'utiliser au mieux les synergies potentielles notamment dans le cadre de la création de nouveaux postes en lien avec l'entrée en vigueur prochaine d'ECALEX.

RIE III, PF17 et maintenant RFFA, les noms se suivent et ne se ressemblent pas, tandis que l'incertitude qui plane sur les finances de notre Commune, elle, demeure. Dans le cadre des réflexions menées par le Conseil communal, le groupe PDC encourage vivement celui-ci à mandater un expert externe en finances publiques pour l'aider dans sa tâche.

S'agissant enfin de la trésorerie et de la dette, le groupe PDC a pris connaissance avec attention des explications du Conseil communal. Il prend note de l'influence des investissements pour les écoles de Cormanon et du Platy sur ces valeurs, mais relève l'importance de ceux-ci pour notre Commune.

Le groupe PDC vous propose d'accepter les comptes 2018 et tiens encore à relever la qualité du message et de l'important travail réalisé par Mme Rusterholz, cheffe du Service des finances.

**M. François Eugster**, Président. Mme Bernhard.

**Mme Irene Bernhard**, Conseillère générale. Le groupe PLR/PVL a pris connaissance des comptes 2018 de notre Commune et félicite le Conseil communal pour sa volonté de limiter les dépenses non-liées au stricte nécessaire.

Nous soutenons le Conseil communal et l'administration dans ses efforts afin de réduire la double punition de la péréquation intercommunale qui est non seulement prise en compte dans la péréquation intercommunale directe mais aussi bien dans notre participation par exemple au service intercommunal de psychologie et de logopédie.

Nous tenons ensuite à souligner que l'année 2018 a connu une baisse exceptionnelle des revenus suite au changement de méthode de comptabilisation de la contribution immobilière et des impôts de certains contribuables. Ainsi pour l'année 2018, la contribution immobilière est même négative, suite à la dissolution des provisions. En plus, pour les impôts des personnes morales, il y a certains contribuables, où pour l'année 2018, seulement 3 mois d'impôts ont été comptabilisés.

Malgré ces effets uniques causés par le changement de méthode de comptabilisation suite aux recommandations de l'organe de révision, la perte nette, après attribution aux réserves obligatoires ainsi qu'aux provisions volontaires et sans que la provision pour la PF17 a dû être dissolue pour diminuer l'effet « contribution immobilière », reste modeste. C'est pour cette raison que le groupe PLR/PVL conseille au groupe de travail interpartis de déterminer, si oui ou non, il faut augmenter notre taux d'impôt et bien analyser la situation en prenant en considération tous ces effets uniques survenus dans l'année 2018.

Le groupe PLR/PVL vous conseille d'accepter les comptes 2018 de la commune de Villars-sur-Glâne.

**M. François Eugster**, Président. D'autre intervention ? M. Etter.

**M. Adrian Etter**, Conseiller général. Lors de sa séance de préparation du 15 mai 2019, le groupe Verts-PCS a débattu les documents qui lui ont été soumis.

Comme chaque année lors de cet exercice, nous sommes confrontés à l'actualité politique du moment et à ses conséquences. Cette année le projet fiscal PF17. De plus, nous avons des incertitudes de types « chroniques », comme la performance économique des personnes morales et physiques et la gestion de la péréquation financière. Reste un défi majeur que nous devons relever : celui de la dette qui nous a été confiée par les législatures précédentes. Rappelons que la gestion de tout ce système financier est actuellement facilitée par un taux d'intérêts plutôt favorable pour les personnes morales et physiques.

Nous constatons que les services communaux gèrent le budget qui leurs est confié avec beaucoup de prudence, ce qui contribue à un déficit moins important que prévu. Nous constatons que, par des choix stratégiques judicieux, le Conseil communal développe les infrastructures publiques avec une belle vision d'anticipation et fournit un service de qualité à nos citoyens.



A lire le résumé du message du Conseil communal, la mention spéciale de l'aide au logement nous donne, par contre, l'impression que le futur de cette prestation est bien incertain. Pour notre groupe la mixité sociale favorisée par cette aide est un facteur essentiel pour un écosystème social durable.

Le groupe Verts-PCS se rallie à l'analyse de la situation faite par la Commission financière. Il remercie le Conseil communal et les services de leurs efforts et invite le Conseil général à accepter les comptes 2018.

**M. François Eugster**, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas je donne la parole à M. Carrel.

**M. Olivier Carrel**, Conseiller communal. Tout d'abord s'agissant de la remarque de M. Dietrich au sujet des modifications trop nombreuses dans les postes et les affectations je le rejoins parfaitement. Ces modifications coïncident avec une nouvelle façon de voir les finances communales et avec une nouvelle cheffe du Service des finances. Ces modifications qui arrivent à leur terme, ont pour la plupart augmenté la transparence dans les chapitres, les coûts, les charges et les retenues. Si la visibilité a été un peu mise à mal pour le futur, la transparence, elle, a tout à y gagner.

S'agissant des remarques de M. Portmann au sujet de la masse salariale, nous sommes liés à des échelles salariales et des échelons. Nous engageons le minimum de collaborateur et au regard de toutes les heures supplémentaires de ceux-ci, nous pouvons considérer que le nombre de nos collaborateurs n'est pas en surplus.

Pour le groupe Verts-PCS s'agissant de l'aide au logement, la dissolution partielle de la provision ne préfigure absolument rien sur le futur ou non de l'aide au logement. C'est un débat qui aura lieu au sein du Conseil général quand il devra avoir lieu et il y aura peut-être d'autre façon sur lesquelles le Conseil communal est en train de plancher pour le logement social de la Commune. Ne voyez pas dans cette dissolution partielle un signe avant-coureur de la destruction de l'aide au logement dans la Commune de Villars-sur-Glâne.

**M. François Eugster**, Président. Merci M. Carrel. Nous pouvons passer à la discussion de détail et à l'examen des comptes de fonctionnement, chapitre par chapitre.

## **Chapitre 0 / Administration**

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

**Mme Mélanie Maillard Russier**, Présidente de la Commission financière a les remarques suivantes :

020.316 Location surface administrative

La Commission financière s'étonne du retard de la Régie Giroud dans la facturation des frais de chauffage relatifs à l'ancienne administration. Elle craint que les décomptes 2015 et 2016 prennent autant de temps et demande que les services communaux réitèrent leur requête en vue de mettre fin à ce dossier durant l'année 2019.

020.318.40 Frais de téléphone (et ports)

La Commission financière s'étonne de constater que les frais de téléphone soient toujours autant importants alors que le nouveau système mis en place devait les voir drastiquement réduits. Elle attend une explication à ce sujet.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

**M. François Eugster**, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite répondre ? Mme la Syndique.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Concernant la Gérance Giroud, Mme la Présidente de la Commission financière vous avez parfaitement raison et ce n'est pas faute de la harceler mais on ne peut pas faire boire un âne qui n'a pas soif ! Cela dit, nous continuerons à marteler dans ce sens jusqu'à ce que nous obtenions ces décomptes.

Au sujet des frais de téléphone, nous nous sommes penchés sur la question et plusieurs éléments entrent en ligne de compte. Il y a tout d'abord, les indemnités qui sont données aux collaborateurs qui ont l'obligation d'avoir un natel pour l'exercice de leur fonction, principalement les collaborateurs des services techniques ainsi que d'autres. Ensuite, dans ce poste, il y a le contrat annuel de maintenance ainsi que le dépannage. Nous avons également grosso modo un montant de Fr. 2'000.00 par année pour toutes les lignes téléphoniques qui ne sont pas rattachées à la centrale et qui se trouvent dans les divers bâtiments communaux. Il y a tout de même eu une diminution mais la différence n'est pas fondamentale à cause de tous ces éléments.

## **Chapitre 1 / Ordre public**

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

**Mme Mélanie Maillard Russier**, Présidente de la Commission financière a la remarque suivante :

140.301      Soldes des sapeurs-pompiers

La Commission financière attend des explications sur l'augmentation de ce poste.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

**M. François Eugster**, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite répondre ?  
M. Carrel.

**M. Pierre-Emmanuel Carrel**, Conseil Communal. Effectivement si l'on se réfère au rapport d'activité des sapeurs-pompiers, la charge a augmenté car il y a eu 102 interventions alors que l'année précédente en comptait une septantaine. Il y a eu surtout une augmentation au niveau des hydrocarbures mais il n'y a pas eu d'augmentation des indemnités horaires des sapeurs-pompiers.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

## **Chapitre 2 / Enseignement et formation**

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

**Mme Mélanie Maillard Russier**, Présidente de la Commission financière, a les remarques suivantes :

210.366      Subsides camp de ski d'été

210.366      Subsides pour promenades scolaires

210.366.30   Subsides pour activités ACM et ACT

La Commission financière, demande à ce que soit supprimée la note « DL » nouvellement inscrite pour ces 3 postes estimant que ces dépenses n'ont pas le caractère de « dépenses liées » au sens strict du terme.

210.352.10 Contribution écoles cycle orientation

Suite à sa demande, la Commission financière a reçu le budget 2018 et les comptes 2018 de l'Association du CO Sarine-Campagne et Haut-Lac français. Elle remercie le Conseil communal d'avoir fait le nécessaire.

220 Service intercommunal de psychologie et de logopédie SLPPI (DL)

La Commission financière a pris note que les communes membres du SLPPI doivent prendre à leur charge les dotations supplémentaires en psychologie pour faire face aux besoins de ses élèves. Elle souhaite savoir si les Communes hors SLPPI doivent elles aussi faire appel à des dotations supplémentaires par rapport à celles fixées par le Canton.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

**M. François Eugster**, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite répondre ?  
Mme Dénervaud.

**Mme Caroline Dénervaud**, Conseillère communale. S'agissant des 3 premiers postes, effectivement la note « DL » n'a pas lieu d'être.

Concernant l'Association du CO Sarine-Campagne et Haut-Lac français, c'est très volontiers que nous pouvons vous fournir leurs comptes, qui sont d'ailleurs publics, et qui figurent sur le site internet de l'Association.

Au sujet de la dotation supplémentaire du SLPPI, nous nous sommes renseignés auprès de tous les SLPP du Canton, seul Flos Carmeli n'a pas répondu bien que régulièrement interrogé. La variation de la dotation supplémentaire dans le domaine de la psychologie varie de 10% à 188% selon les services. Le SLPPI a 1,8 EPT supplémentaire dont 40 % de cette surdotation est affectée directement aux élèves de Villars-sur-Glâne. Pour la logopédie, la surdotation varie de 30 à 120%. Au SLPPI, nous avons une surdotation de 105 % dont 60 % est attribuée directement aux élèves de Villars-sur-Glâne. Enfin s'agissant de la psychomotricité, les surdotations sont de 25 à 130 %. Au SLPPI, nous avons une surdotation de 28 % qui est affectée à tous les élèves du service.

**Chapitre 3 / Culture, sports et loisirs**

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

**Mme Mélanie Maillard Russier**, Présidente de la Commission financière, a la remarque suivante :

360            Bâtiment administratif Petit-Moncor 1b – 1f

La Commission financière ne peut que constater que le suivi des décomptes par la Régie Giroud laisse sérieusement à désirer comme pour les frais de chauffage relatif à l'ancienne administration dont il était question tout à l'heure.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

**M. François Eugster**, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite répondre ?  
M. Carrel.

**M. Olivier Carrel**, Conseiller communal. Nous chasserons et pourchasserons la Gérance Giroud et allons bientôt la rattraper.

#### **Chapitre 4 / Santé publique**

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

#### **Chapitre 5 / Affaires sociales**

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

#### **Chapitre 6 / Transports et communications**

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

#### **Chapitre 7 / Protection et aménagement de l'environnement**

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

**Mme Mélanie Maillard Russier**, Présidente de la Commission financière, a les remarques suivantes :

720.318.80 Ramassage de tiers et élimination des déchets

La Commission financière souhaite connaître la raison de la diminution de ce poste.

720.318.95 Surveillance autorisée des déchetteries

La Commission financière demande des explications sur l'augmentation de ce poste en lien avec une stagnation des recettes du poste 720.431.10 ordonnance pénale.

720.434 Produit papier

La Commission financière attend des informations sur la problématique du recyclage du papier et du carton.

790.318 Etudes et projets

La Commission financière demande à être renseignée sur l'étude prévue pour l'implantation de deux centres professionnels à Villars-sur-Glâne. De quels centres s'agit-il ?

Le Conseil général n'a pas de remarque.

**M. François Eugster**, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite répondre ?  
M. Carrel.

**M. Pierre-Emmanuel Carrel**, Conseiller communal. Concernant le poste « ramassage de tiers et éliminations des déchets » il y a encore un montant disponible de Fr. 30'000.00. Ce compte est directement lié aux quantités de déchets récoltés. La bonne nouvelle est que nous avons moins de déchets récoltés prouvant que le citoyen trie parfaitement ses déchets. Dans le cadre du budget avec l'évolution de la population, le montant budgété correspond à l'évolution attendue alors que le rapport de gestion mentionne 1648 tonnes en 2017 et 1504 tonnes en 2018. La surveillance renforcée, aussi au niveau de la déchetterie principale, a contribué à limiter les charges.

Au sujet du poste « surveillance outsourcée des déchetteries », nous avons intensifié la présence des agents dans les déchetteries de quartier ainsi que de la déchetterie principale. Le but étant de faire de la prévention et de ne plus tolérer les véhicules qui ne sont pas équipés de vignette. J'ajouterais encore que les amendes sont générées par nos employés qui trouvent les adresses dans les déchets sauvages.

S'agissant du poste « produit papier » c'est un marché européen. Les ristournes sur le papier sont indexées à l'indice des matières premières (base EUWID). Au moment de l'établissement du budget 2018, nous percevions Fr. 60.00 la tonne et au mois de février 2018, ce montant est descendu à Fr. 38.00 la tonne puis à Fr. 30.00 la tonne et ce, jusqu'à fin 2018. L'évolution du marché a une influence directe sur nos entrées. Cette indexation est conforme selon le contrat de ramassage établi avec notre prestataire. Il n'est pas possible de prévoir à l'avance l'évolution du marché.

**M. François Eugster**, Président. M. Marmier.

**M. Bruno Marmier**, Conseiller communal. Concernant les deux centres professionnels, il y a une erreur, en effet il n'y en a qu'un. Selon la presse, le Canton cherche des lieux possibles d'implantation pour un centre professionnel et a récemment mis au concours sur SIMAP pour rechercher une entreprise générale qui fournirait également un terrain étant donné que le Canton n'en avait pas trouvé. La Commune avait été sollicité par le Canton pour étudier la possibilité d'implanter un centre dans le secteur de Moncor. Au printemps dernier, suite à cette requête, nous avons sollicité une rencontre avec le Directeur de l'aménagement et de la DEE afin de profiter de ce centre professionnel pour parler des zones d'activités, malheureusement ils ne nous ont pas reçus.

Lorsque nous avons élaboré le Master Plan de Belle-Croix, il y a quatre ans, nous avons déjà écrit au Canton pour l'informer que de nombreuses surfaces étaient à disposition dans ce secteur et, si d'aventure le canton avait des besoins, nous l'invitions à se manifester. Le Canton nous avait répondu qu'il n'était pas intéressé et qu'il avait l'intention de vendre ses droits à bâtir au plus offrant. Depuis lors, le Canton a revu sa politique immobilière pour les terrains qui lui appartiennent notamment par le truchement du SPC. La dernière discussion que j'ai eue avec le Directeur de l'aménagement cantonal montre que le Canton pense désormais utiliser les droits à bâtir qu'il possède pour des intérêts publics, notamment dans le secteur de Belle-Croix.

**M. François Eugster**, Président. Mme Bernhard.

**Mme Irene Bernhard**, Conseillère générale. Au sujet du poste « produit papier » je tiens à souligner que, selon les informations sur le site internet [www.altpapier.ch](http://www.altpapier.ch), le ramassage mixte est le type le plus répandu. Je vous cite ce qui figure sur le site sous rubrique « recycling papier + Karton ».

### ***Papier et carton dans la même liasse***

*« En présence de ce type de collecte, il n'est pas besoin de séparer papier et carton. Les ménages font une liasse contenant carton et papier sans procéder à un tri préalable. Il est important que le matériau soit toujours lié avec une ficelle et ne se trouve pas dans des sacs divers ou des cartons ».* Ce qui n'est déjà pas le cas dans notre Commune.

Le plus important concerne le prix que la Commune reçoit pour le mélange qui va être recyclé.

*« Ce type est peu répandu et n'a un sens que si la commune peut transmettre ce mélange à un recycleur qui puisse le travailler directement sans devoir procéder à un tri préalable. C'est le cas des fabriques de carton ».*

Notre papier tel qu'il est ramassé aujourd'hui ne sera plus utilisé comme papier mais comme carton et mal payé. Le prix pour le ramassage mixte est moins important que si nous faisons le ramassage séparé.

### **Chapitre 8 / Economie**

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

### **Chapitre 9 / Finances et impôts**

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

**Mme Mélanie Maillard Russier**, Présidente de la Commission financière, a les remarques suivantes :

900.400.10 Impôt sur la fortune des Personnes physiques

La Commission financière demande à connaître le montant du rattrapage des impôts sur la fortune des personnes physiques.



900.402.01 Contribution immobilière des Personnes morales

En référence au message (p. 28), la Commission financière demande à connaître le montant des reliquats importants des années précédentes dont il est fait mention.

Dans sa présentation, M. Olivier Carrel, nous a déjà donné les éléments de réponses.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

**M. François Eugster**, Président. Nous passons à l'examen des comptes des investissements 2018.

**Comptes des investissements 2018**

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

**M. François Eugster**, Président. Nous passons à l'examen des comptes par nature 2018.

**Comptes de fonctionnement par nature 2018**

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

**M. François Eugster**, Président. Nous passons au dernier point, l'examen des comptes du bilan 2018.

**Comptes du bilan 2018**

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

**M. François Eugster**, Président. Y a-t-il une dernière intervention au sein de cette salle ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote final.

Celles et ceux qui approuvent les comptes 2018 sont priés de le manifester par main levée.

***Les comptes 2018 sont acceptés à l'unanimité des membres présents ce soir***

**M. François Eugster**, Président. Nous passons au point 3 de l'ordre du jour.

### **3. Message concernant le nouveau règlement et barème relatifs à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires**

**M. François Eugster**, Président. La parole est à la Commission financière.

**Mme Mélanie Maillard Russier**, Présidente de la Commission financière. La Commission financière a pris connaissance de ce nouveau règlement qui est proposé au Conseil général en raison d'une nouvelle législation sur la prophylaxie et les soins dentaires scolaires.

Du point de vue financier, elle n'a pas de commentaire particulier à formuler, le barème qui fait partie intégrante du règlement étant identique à celui appliqué actuellement. Il n'y a, en l'état, pas de raison de le modifier, d'autant plus que le subventionnement de la Commune n'intervient qu'après la couverture éventuelle de la caisse-maladie privée.

A l'unanimité, la Commission financière préavise favorablement le nouveau règlement et barème relatifs à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires.

**M. François Eugster**, Président. La parole est au Conseil communal, Mme Déneraud.

**Mme Caroline Déneraud**, Conseillère communale. Je n'ai rien à ajouter au message qui vous a été transmis. C'est une modification de forme et pas de fond, rien ne change pour les bénéficiaires des subventions communales. Je vous propose de l'adopter tel quel et je reste à disposition pour d'éventuelle question.

**M. François Eugster**, Président. Je donne la parole au Conseil général pour la discussion générale. Mme Teixidor-Tâche.

**Mme Colette Teixidor-Tâche**, Conseillère générale. Lors de la séance préparatoire du 14 mai, le groupe PDC, après lecture du message concernant le nouveau règlement et barème relatifs à la participation communale aux frais de traitements dentaires, accepte à l'unanimité les adaptations d'ordre rédactionnel par rapport au règlement actuel en vigueur sans modification quant au fond.

Nous précisons que du point de vue financier, il n'y a pas de changement, ni de modification du barème.

**M. François Eugster**, Président. La parole n'est plus demandée, nous allons passer à la discussion de détail. Nous allons traiter ce règlement article par article à moins qu'il y ait une proposition de traiter le règlement en bloc. Etant donné qu'il y a une proposition de traiter ce règlement en bloc, je vais la soumettre au vote.

Celles et ceux qui souhaitent traiter ce règlement en bloc sont priés de le manifester par main levée.

***C'est à l'unanimité que vous avez décidé de traiter ce règlement en bloc***

**M. François Eugster**, Président. Y a-t-il des remarques, tel n'est pas le cas, nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif au nouveau règlement communal relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires ainsi que le barème de réduction qui en fait partie intégrante sont priés de le manifester par main levée.

***Le message est accepté à l'unanimité***

**M. François Eugster**, Président. Nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

#### **4. Rapport de gestion 2018**

**M. François Eugster**, Président. Le Rapport de gestion est un document qui abonde en communications sur les différents dicastères et services de la Commune. Il témoigne de tous

les faits relevant de l'année écoulée de manière factuelle et détaillée. Il permet de nous rendre compte, à posteriori, de l'ampleur du travail accompli dans notre Commune.

Cette édition 2018 du Rapport de gestion est dans la lignée des années précédentes particulièrement instructive. Je saisis cette occasion pour en remercier les auteurs, tant il est vrai que la rédaction d'un tel document est toujours un travail minutieux au tant que fastidieux sans parler de son impression.

Ce rapport vous a été transmis à titre informatif mais il n'est pas soumis à un vote. Vous avez néanmoins la possibilité de vous prononcer sur le rapport de gestion du Conseil communal. J'ouvre la discussion et donne la parole à Mme la Syndique pour d'éventuel complément d'information.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Nous restons à disposition.

**M. François Eugster**, Président. A qui puis-je donner la parole ? Mme Brouchoud.

**Mme Marie-Hélène Brouchoud**, Conseillère générale. Ayant un peu plus de temps dans ma vie, j'ai eu plaisir à lire toutes les pages de ce rapport avec attention. Il relève la belle qualité de vie que nous avons à Villars-sur-Glâne que nous espérons pouvoir garder encore longtemps. Je me réjouis de constater que dans les dernières pages, la Dort-Verte dont nous parlons depuis de nombreuses années au sein du Conseil général, est enfin terminée. Elle est si belle que j'ai même vu des voitures avoir envie de l'emprunter. Je me réjouis de savoir que les piétons soient protégés sur ce beau passage et que les gens aillent admirer la vue sur les bancs.

**M. François Eugster**, Président. D'autres interventions sur ce rapport de gestion ? Si la parole n'est plus demandée je voudrais vous dire ma déception. Déception en effet, car à la page 21 du rapport de gestion 2018, après Commission des services techniques, Environnement et Energie il est indiqué qu'elle a eu une séance. Et, en tant que Président du Législatif je n'ai même pas été invité à cette séance. Je m'y réjouissais tellement. Décidément, cette Commission restera pour moi un mystère. Quand j'y siégeais, elle ne siégeait pas et quand elle a siégé cette année je n'ai pas été convié. Ceci dit nous pouvons passer au point 5 de l'ordre du jour.

- 5. Réponse au postulat n° 015 déposé par Mme Pascale Spicher (PS) et M. Alexandre Dupasquier (PVL) concernant la formation d'apprentis agent d'exploitation par les Services techniques communaux ainsi qu'au postulat n°016 déposé par Mmes Sophie Ortner (Les Verts), Isabelle Gauderon (PDC) et M. Pierre-Yves Moret (Centre-Gauche PCS) concernant les mesures de formation et d'insertion professionnelles au sein de l'administration communale.**

**M. François Eugster**, Président. Il est noté dans la réponse du Conseil communal qu'à la demande du Conseil général, ce dernier lui demande d'indiquer le nombre d'heures nécessaire à l'élaboration des rapports. J'aimerais remarquer que ce n'est pas le Conseil général qui a formulé cette demande, mais un de ses membres. Le Conseil général ne s'est pas formellement prononcé sur cette demande. Ceci dit, est-ce qu'un des auteurs du postulat veut intervenir ? Mme Comment.

**Mme Isabelle Comment Gauderon**, Conseillère générale. Nous vous remercions pour votre réponse, que nous allons commenter en deux temps.

1. Concernant la situation actuelle

La présentation détaillée de l'offre développée à ce jour nous a impressionnés par son ampleur et la variété des efforts déployés durant ces dernières années. A titre d'exemple, l'augmentation de la dotation de l'Office communal du travail de 50% à 90% en 2018 a dû avoir des effets positifs sur la qualité de l'accompagnement de nos concitoyennes et concitoyens concernés. C'est dans ce sens que nous encourageons la Commune à poursuivre.

2. Concernant les perspectives d'avenir

Sur ce point la réponse est peu explicite quant à l'anticipation des besoins futurs. En effet, nous demandions qu'au vu de la centaine d'employé-e-s communaux existants pour cinq postes de formation professionnelle, le Conseil communal s'applique à identifier précisément et de manière proactive de nouvelles possibilités de formations et d'insertions professionnelles possibles à court et à moyen terme.

Nous souhaitons tout particulièrement savoir quelles étaient les nouvelles formations susceptibles d'être offertes à l'avenir. Il aurait été utile de connaître le nombre de collaboratrices et collaborateurs susceptibles de les prodiguer ou de se former pour le faire.

Dans ce sens nous invitons la Commune, pour ses futurs recrutements, à s'assurer que les collaborateurs soient potentiellement formateurs d'apprentis. Ceci pour lever un premier obstacle à l'ouverture de places d'apprentissage supplémentaires. En effet, comme les jeunes eux-mêmes qui regrettent une multitude de stages aux perspectives limitées, nous soutenons une stratégie de formation orientée avant tout vers l'obtention de CFC ou d'AFP synonymes d'emploi. Nous vous remercions de votre attention.

**M. François Eugster**, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite compléter sa réponse ? Mme la Syndique.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Nous sommes extrêmement attentifs au fait de pouvoir former des jeunes. Je peux vous garantir que lorsqu'on nous demande de placer, par exemple, un jeune dans une formation particulière, nous le faisons à l'école de Villars-Vert avec qui nous avons des contrats. Les concierges participent également à la formation des jeunes et cela n'a pas toujours été sans difficulté. Nous partageons tout à fait votre constat de l'importance d'avoir le plus possible de jeunes formés et surtout de jeunes susceptibles de trouver un emploi au terme de leur formation ce qui n'est pas toujours évident. Mais je vous garantis que nous serons toujours aussi vigilants à l'avenir.

**M. François Eugster**, Président. Mme Rozas.

**Mme Giovana Rosaz Sagredo**, Conseillère générale. Le groupe socialiste a pris connaissance de ce rapport et remercie vivement l'administration pour le bon travail fourni.

Nous saluons toutes les démarches entreprises par notre Commune depuis plusieurs années qui visent à la réinsertion professionnelle. Ces démarches sont nombreuses.

Le soutien apporté aux jeunes en particulier, dans le cadre de « Projet job » répond à un réel besoin. Dans l'article de La Liberté du 15 mai dernier, il est fait état de l'augmentation du nombre des jeunes sans solution de formation à la fin de leur scolarité obligatoire. On peut y lire que ces jeunes ont des difficultés à s'insérer dans le monde professionnel et qu'ils sont donc plus sujets à la précarité. L'une des mesures à prendre selon l'article est d'agir en amont et ne pas attendre que les jeunes se retrouvent sans solution de formation pour réagir.

La Commune de Villars-sur-Glâne l'a déjà compris. Avec la mise en place de « Projet job », elle propose aux jeunes villarois un soutien et un accompagnement leur permettant de construire leur avenir.

Prévenir le risque de décrochage et traiter plus spécifiquement la problématique des jeunes au chômage ou en rupture de formation en allant dès les premiers signes de difficultés auprès de ces jeunes par le biais des réseaux qui sont le CO de Péroles, l'Office communal du travail, mais également la collaboration des services de la Commune comme la Cohésion sociale qui réunit l'animation et le travailleur social de rue.

Le « Projet job » révèle l'importance de travailler ensemble et c'est ce que fait l'administration communale avec brio. Bravo et merci à tous les acteurs impliqués dans ce projet. Continuons comme ça, nos jeunes ont besoin de nous.

**M. François Eugster**, Président. Si la parole n'est plus demandée nous en avons terminé avec ce postulat et passons au point 6 de l'ordre du jour.

## **6. Election de deux membres à la Commission financière**

**M. François Eugster**, Président. En remplacement de Mme Elise Moret et de M. Olivier Overney, nous devons procéder à l'élection de deux nouveaux membres dans ladite Commission.

Je vous rappelle le mode d'élection, qui sera également valable pour le point 7 de l'ordre du jour :

- si le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à repourvoir, il peut y avoir une élection tacite, sans vote par bulletin.
- si le nombre de candidats est supérieur au nombre de sièges à pourvoir, l'élection se fait par bulletin secret. On ne peut, dès lors, voter que pour les candidats proposés.

Toutefois, si 1/5 des membres présents le réclame, un vote par scrutin de liste peut être demandé. Dans un tel cas, l'élection est considérée comme une élection sans dépôt de liste. Tous les Conseillers généraux sont éligibles. On peut voter pour des candidats autres que ceux proposés.

Après ce rappel d'usage, à qui puis-je donner la parole pour nous présenter sa candidate, son candidat ou ses candidats ? Mme Brouchoud.

**Mme Marie-Hélène Brouchoud**, Conseillère générale. Le PDC a le plaisir de présenter la candidature de M. Dimitri Küttel. Il habite le quartier de Planafaye depuis sa naissance.

Depuis septembre 2018, il est conseiller en développement immobilier et courtier chez Tissot Immobilien AG. De langue maternelle allemande, il parle très bien le français et l'anglais.

Ses engagements associatifs et politiques sont : au sein de l'établissement médico-social Villa Beausite, il est membre du Conseil de fondation depuis 2007, membre de la Commission de bâtisse et membre de la Commission financière jusqu'en 2011. A l'Agglomération de Fribourg, il est délégué au Conseil d'agglomération depuis 2011, membre de la Commission d'aménagement, mobilité et environnement et membre de la Commission financière de 2013 à 2016.

Il a également été membre Commission de bâtisse de l'école de Cormanon de 2016 à 2018. Lors de son temps libre, il investit une grande partie de temps à s'informer sur diverses thématiques comme l'agriculture, l'architecture et urbanisme, l'économie, l'énergie et l'environnement. Il aime se lancer de nouveaux défis comme, par exemple cette année, l'expérience d'une réduction maximale de ses déchets. Bien entendu, il trouve très important d'entretenir des liens avec sa famille et ses amis.

**M. François Eugster**, Président. D'autres candidatures ? M. Etter.

**M. Adrian Etter**, Conseiller général. J'ai le plaisir de vous présenter la candidature de M. Peter Schnyder. Il est père de famille et a deux enfants. Il est originaire du Valais et parle très bien le suisse-allemand, l'allemand et le français. Il a 48 ans et est économiste de formation. Il est membre du comité de ProNatura. Il a été président de notre Conseil général dans la législature précédente et a déjà siégé au sein de la Commission financière en tant que membre. M. Schnyder apportera une bonne connaissance dans le thème des finances. Le groupe Verts-PCS invite le Conseil général à soutenir sa candidature.

**M. François Eugster**, Président. D'autres candidatures ? Tel n'est pas le cas. Etant donné qu'il y a autant de candidats que de sièges à repourvoir, nous pouvons élire MM. Küttel et Schnyder par acclamation.



***Sont élus membres de la Commission financière par acclamation, MM. Dimitri Küttel et Peter Schnyder***

**M. François Eugster**, Président. Je félicite MM. Küttel et Schnyder et je compte sur eux pour bien compter. Nous pouvons passer au point suivant.

## **7. Election d'un scrutateur suppléant**

**M. François Eugster**, Président. Suite à la démission de Mme Moret, nous devons procéder à l'élection d'un scrutateur suppléant ou d'une scrutatrice et non pas d'une scrutateuse suppléante. A quel chef de groupe puis-je donner la parole pour nous présenter sa candidate ou son candidat ? Mme Brouchoud.

**Mme Marie-Hélène Brouchoud**, Conseillère générale. Le groupe PDC a le plaisir de présenter Mme Colette Teixidor-Tâche afin de remplacer Mme Elise Moret.

**M. François Eugster**, Président. D'autres candidatures ? Tel n'est pas le cas. Etant donné qu'il y a qu'une seule candidate, nous pouvons élire Mme Colette Teixidor-Tâche par acclamation.

***Est élue par acclamation, Mme Colette Teixidor-Tâche en tant que scrutatrice suppléante***

**M. François Eugster**, Président. Je félicite Mme Teixidor-Tâche pour cette élection et j'espère, pour elle, qu'elle n'aura pas à suppléer M. Portmann trop souvent. Nous pouvons passer au point 8 de l'ordre du jour.

**Mme Véronique Polito**, Conseillère générale rejoint la séance à 21h.10.

## **8. Election à la présidence et à la vice-présidence**

**M. François Eugster**, Président Je vous rappelle que, pour ces deux postes à repourvoir, il peut y avoir une élection tacite, pour autant qu'il n'y ait qu'un seul candidat proposé à l'élection. L'applaudimètre est seul juge.

Toutefois, si 1/5 des membres présents le réclame, un vote par scrutin de liste peut malgré tout être demandé. Dans un tel cas, l'élection est considérée comme une élection sans dépôt de liste. Tous les Conseillers généraux sont éligibles à l'exception des personnes ayant déjà présidé durant cette législature. On peut voter pour des candidats autres que ceux proposés.

Si plusieurs candidats sont proposés pour le poste à repourvoir, l'élection se fait par bulletin. On ne peut voter que pour les candidats proposés. Après ce bref rappel, je donne la parole au Conseil général pour les propositions de candidats à la présidence. M. Etter.

**M. Adrian Etter**, Conseiller général. Je propose M. Nicolas Schmidt à la présidence.

**M. François Eugster**, Président. D'autres candidatures ? Tel n'est pas le cas, J'annonce donc que M. Nicolas Schmidt, actuel Vice-président, est candidat à la présidence.

S'il n'y a pas d'autre candidature pour la présidence, nous pouvons donc passer à une élection tacite et je vous prie d'applaudir M. Nicolas Schmidt pour sa brillante élection.

### ***Est élu à la Présidence par acclamation, M. Nicolas Schmidt***

**M. François Eugster**, Président sortant. Cher Nicolas, permets-moi de te féliciter présentement pour ta brillante élection. C'est à toi que revient désormais la conduite des prochaines séances du Conseil général et l'utilisation de la clochette, si nécessaire. 4 ans après avoir été l'époux de la première citoyenne de notre Commune, désormais, et sans faire de grève, tu atteins l'égalité et, à ton tour, te voilà premier citoyen de Villars-sur-Glâne.

Les dernières tendances sont au vert, semble-t-il, c'est donc au tour de Villars-sur-Glâne d'être tendance aujourd'hui. Cher Nicolas, si tu le souhaites, tu as la parole pour quelques mots.

**M. Nicolas Schmidt**, nouveau Président du Conseil général. Merci pour votre confiance à m'élire ce soir à la présidence du Conseil général de Villars-sur-Glâne. Je pense comme tous mes prédécesseurs au même moment, j'appréhende et j'espère que je saurai en être digne. Hier, quand j'ai écrit ce discours, j'ai noté que je suis ému de cette élection, et je peux vous confirmer aujourd'hui, c'est avec émotion que j'accède à cette fonction. Ce d'autant plus que mes deux enfants sont venus, comme il y a quatre ans pour ma femme, me soutenir et cela compte beaucoup pour moi car c'est eux qui en pâtissent le plus car moi et ma femme sommes ici au lieu d'être à leur côté. Nous faisons de la politique pour nous-mêmes bien sûr, mais

également pour eux car le monde nous est prêté et ce sera à nous de le leur rendre en bon état.

Vous m'avez donc élu à la plus haute fonction de notre Commune. Etant sujet au vertige, croyez-moi, je suis tout à fait conscient de l'inconfort de ma nouvelle position solitaire. Il est de coutume de commencer une présidence par une citation. La première citation qui me vient, est : « sur des épaules de géants ».

Mes prédécesseurs sur ce fauteuil me paraissent, par leur modèle et leur maestria, de la fonction des géants. Tant brillants par leur diction, exemplaires par leur dévouement, lucides et engagés, ou avec une main espiègle dans un gant de fer. L'image est encore plus vraisemblable si on retourne à son origine chez Bernard de Chartes qui disait : « Des nains sur des épaules de géants ». Mais cette citation est tournée vers le passé et la gratitude. Il me faut une citation tournée vers mon année de présidence et de pouvoir. Et c'est à Nuithonie que je l'ai trouvée, ou mieux dit chez les mouches de Sartres : « Le secret douloureux des Dieux et des rois, c'est que les hommes sont libres. Ils sont libres, Égisthe. Tu le sais, et ils ne le savent pas. »

Je me réjouis de cette année de présidence. Et je suis confiant grâce à vous. On dit qu'un orchestre, une fois bien rôdé, n'a plus besoin de chef d'orchestre. Notre Conseil général est certainement bien rodé. Vous êtes engagés pour la Commune, attentifs lors des débats, appliqués dans vos prises de position et respectueux, la plupart du temps. Et si un débat est houleux, on trouvera à calmer les vagues à l'apéro. Voici les atouts de notre Conseil général, qui ne vont pas de soi. Comme président je tâcherai d'être leur gardien.

**M. François Eugster**, Président sortant. Nous passons à l'élection de la vice-présidence. En ce jour de Sainte Rita de Cascia, qui est la patronne des causes désespérées, aurons-nous un courageux candidat ou une courageuse candidate puisque le tournus du « gentleman agreement » se termine, nos chefs de groupe n'ayant pu se mettre d'accord en début de législature. Au vu de l'égalité parfaite entre la gauche et la droite de notre Conseil général, le prochain vice-président ou la prochaine vice-présidente pourrait ne pas être élu-e président ou présidente suivant la configuration du Conseil général dans une année. Je donne la parole au Conseil général pour les propositions de candidate ou candidat à la vice-présidence.  
M. Iliescu.

**M. Renato Iliescu**, Conseiller général. Le parti socialiste présente, pour le siège de vice-président, M. Frédéric Clément.

Né en 1973, il est arrivé dans notre Commune en 1997. Marié, père de deux charmantes petites filles de 9 et 7 ans, il est bibliothécaire et licencié en histoire contemporaine et moderne. Conseiller général depuis 2008, il a tout d'abord été scrutateur suppléant, puis membre de la Commission des sports lors de sa première législature. Lors de la deuxième, il a poursuivi son activité dans cette dernière, tout en devenant membre de la défunte Commission scolaire, ainsi que de la Commission des affaires culturelles. Réélu pour un troisième mandat, il y a ajouté l'Assemblée des délégués Coriolis et la Commission de bâtisse de l'école de Cormanon. Egalement délégué à l'Assemblée de fusion du Grand-Fribourg, il est aussi notre chef de groupe et président. Malgré ses occupations, il trouve encore le temps de se lancer dans l'écriture, passion qu'il entretient à vrai dire depuis son plus jeune âge. Vous l'aurez compris, ce n'est pas l'ampleur de la tâche qui l'attend qui lui fait peur. Le groupe socialiste vous invite donc à soutenir sa candidature et vous en remercie.

**M. François Eugster**, Président sortant. D'autres candidatures ? M. Grangier.

**M. François Grangier**, Conseiller général. Permettez-moi tout d'abord de profiter de cette opportunité pour remercier notre Président pour son engagement durant cette dernière année et féliciter le Président élu en lui souhaitant beaucoup de satisfaction dans sa nouvelle fonction.

Se mettre à disposition de son parti et de la population villaroise en prenant des responsabilités politiques n'est pas une chose anodine et facile. Dans notre monde de plus en plus, voire trop, individualiste, où le bien-être personnel prend largement le dessus sur les engagements en faveur de la collectivité dans son ensemble, il faut saluer, peu importe le vainqueur de l'élection qui nous occupe maintenant, la volonté des candidats à s'engager d'une manière plus conséquente en acceptant de nouvelles responsabilités au sein du Conseil général de notre Commune.

Ceci étant, pour le groupe PLR-PVL, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de M. Gaël Gobet. Vous l'avez bien en vue devant vous à chaque Conseil car depuis le début de cette législature, il siège au Bureau. Conseiller général depuis 2014, il est actuellement membre de la Commission des naturalisations. Juriste de formation il est actuellement Juge de paix auprès de l'arrondissement de la Sarine. Cette fonction procurera à M. Gobet, n'en doutons pas, tous les atouts afin de diriger nos débats dans la sérénité et le sens du consensus. Nous vous remercions d'avance de lui accorder votre confiance.

**M. François Eugster**, Président sortant. D'autres candidatures ? Tel n'est pas le cas. Comme il y a plusieurs candidats proposés pour le poste de vice-président, l'élection aura lieu par bulletin. M. Gobet étant candidat, il va se récuser en tant que scrutateur et se faire suppléer.

Je prie les scrutateurs et scrutatrices de distribuer les bulletins de vote et de projeter le nom des candidats à l'écran. Je vous rappelle qu'on ne peut voter que pour les candidats proposés soit M. Clément ou M. Gobet.

La séance est interrompue de 21h.20 à 21h30.

- Bulletins distribués	43
- Bulletins rentrés	43
- Bulletin blanc/nul	0
- Bulletins valables	43
- Majorité absolue	22

***Est élu à la Vice-présidence M. Frédéric Clément avec 22 voix***

M. Gobet a obtenu 21 voix.

**Mme Véronique Polito**, Conseillère générale quitte la séance à 21h.35.

**M. François Eugster**, Président sortant. Je félicite M. Clément pour cette élection à la Vice-présidence et je me réjouis de l'organisation de la sortie du Conseil général. Je félicite également M. Gobet. Nous passons au fromage et gardons le dessert pour les divers. Nous voici donc au point 9 de l'ordre du jour. Avant, je donne la parole à Mme la Syndique.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. M. le Président sortant, permettez-moi de vous adresser quelques paroles de remerciements pour toute l'activité que vous avez déployée jusqu'ici. J'ai relevé que vous avez été un Président particulièrement attentif à tout ce qui se passe dans la Commune et même en dehors. Vous avez été extrêmement présent partout, vous avez dignement représenté Villars-sur-Glâne dans diverses manifestations où j'ai eu quelque fois le plaisir de vous y croiser. Comme vous, je suis désolée que vous ayez été exclu d'une très importante Commission de la Commune et qu'il ne s'est pas discuté de chose qui vous laisseront un souvenir mitigé de votre année au perchoir. Je peux vous dire que, personnellement, j'ai beaucoup apprécié votre présence à la Commission des naturalisations, ça fait toujours bien d'avoir le Président du Conseil général dans cette Commission. Cela vous

a aussi permis de voir comment se déroule la procédure pour la citoyenneté suisse et les moments importants dans l'étape en vue d'obtenir la citoyenneté suisse. Vous avez pu remarquer que ce n'est pas toujours simple et ce n'est ni tout blanc, ni tout noir, il y a parfois des accommodements que nous sommes obligés de prendre. J'ose espérer que vous avez gardé le meilleur des souvenirs de cette année qui, malheureusement, est toujours trop courte.

Je l'ai toujours dit, une fois que l'on commence enfin à s'habituer à la fonction, il faut la quitter. J'ai également pu constater que vous avez pratiqué le langage épïcène avec plus ou moins de bonheur jusqu'à ce soir. Je vous félicite de cette particularité qui n'est pas forcément très bien vue par tous. Je constate également que vous cédez votre place non pas à une femme mais à un homme. Il y a eu plusieurs femmes qui se sont succédé et maintenant c'est au tour de plusieurs hommes de se succéder ce qui est un juste retour des choses.

Pour votre part, vous avez eu, j'imagine, beaucoup de plaisir à présider ce Conseil, je dirais d'une main de fer dans un gant de velours, vous avez parfaitement maîtrisé toute la procédure, la loi sur les communes, les règlements, vous avez même été un peu anthropologue puisque vous avez été fouiller dans le passé pour voir ce qui avait été se raconter à l'époque, en nous faisant encore une démonstration ce soir. Rassurez-vous, je n'avais pas oublié mon intervention qui, malheureusement, était nécessaire et je déplore de ne pas avoir été soutenue dans mes efforts de faire respecter un minimum les règles de procédure par notre surveillant. Je vous remercie d'avoir mis le doigt là où cela fait mal car c'est la preuve que vous avez pris votre tâche très à cœur.

Maintenant que vous allez regagner les rangs vous aurez un peu plus de latitude pour intervenir car en tant que président, il y a une sorte de devoir de réserve. Toujours est-il au nom de mes collègues et de moi-même je tiens à vous féliciter pour cette brillante année présidentielle et à vous remercier très sincèrement pour tout le travail que vous avez accompli pour la Commune.

Quant à vous, M. le Président nouvellement élu, je ne doute pas que vous avez eu l'occasion au cours de cette année de vous frotter à la tâche qui vous attend. Vous avez pu voir comment se déroule les séances du Bureau et les séances du Conseil général. Vous avez certainement pris note de tout ce qu'a effectué votre prédécesseur donc je n'ai aucune crainte de vous voir entrer dans votre nouvelle fonction. Rassurez-vous le siège est finalement assez éjectable puisqu'au bout d'une année vous n'y serez plus, la souffrance ne sera pas si terrible. Félicitations à vous également.

Je voudrais terminer en félicitant le nouveau Vice-président qui, lui aussi, va devoir mettre du sien, surveiller, s'investir et regarder comment tout cela fonctionne. Je tiens à le remercier d'avoir accepté cette tâche. Alors bon vent pour cette fonction.

Je tiens également à féliciter M. Gobet pour s'être également lancé dans cette aventure. J'ai beaucoup de plaisir à travailler avec M. Gobet au sein de la Commission des naturalisations et je suis certaine qu'il aurait fait un excellent Vice-président. Merci à tous les deux.

**M. François Eugster**, Président sortant. Je vous remercie Mme la Syndique. Nous allons donc passer au fromage.

## **9. Fusion : Discussions sur la consultation**

**M. François Eugster**, Président sortant. Vous avez toutes et tous reçus les documents et les questions concernant la consultation en cours par courriel du 13 courant. Au vu du nombre de documents reçus, nous pouvons dire que la Fusion du Grand Fribourg, c'est du lourd à raison de 10 litres d'eau l'impression d'une page, nous aurions pu largement remplir le bassin de 50m de la piscine prévue au Platy !

Une séance d'information à la population sur l'état des travaux et les enjeux pour Villars-sur-Glâne a eu lieu, ici même, hier soir, par notre représentante et nos représentants à l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg.

Je pars du principe que vous avez, toutes et tous, reçu les informations nécessaires. Il n'est pas prévu, ce soir, d'avoir un débat sur les questions de la consultation, ni de se prononcer sur telle ou telle variante.

L'idée est d'avoir un consensus pour une réponse commune du Conseil général de Villars-sur-Glâne puisque nous avons été officiellement consultés par le biais du Bureau de la part de la Préfecture.

Pour ce faire, en accord avec le Bureau, nous souhaitons que les chefs de groupe et éventuellement un membre de l'UDC, s'il le souhaite, se réunissent ultérieurement avec le Bureau afin d'exprimer une position commune, dans la mesure du possible, de notre Conseil général afin de lui donner le poids souhaité.

La réponse du Conseil général, qui sera établie ultérieurement par le Bureau et les chefs de groupe (relayant les informations de leur groupe) n'empêchera aucunement une prise de position de chaque parti politique, de chaque association ou de chaque citoyen. Je vous invite même, toutes et tous, à répondre individuellement à cette consultation.

Comme la Consultation sur la fusion du Grand Fribourg a été formellement adressée au Bureau du Conseil général, je soumettai au vote cette première question :

- Est-ce que le Conseil général souhaite se réunir en séance extraordinaire pour débattre et répondre aux questions de la Consultation sur la fusion du Grand Fribourg ?

Si c'est oui, il faudra rapidement trouver une date pour cette séance. Si c'est non, je vous poserai la question suivante :

- Est-ce que le Conseil général souhaite donner une délégation de compétence au Bureau ainsi qu'aux chefs de groupe et éventuellement un membre de l'UDC afin de répondre aux questions de la consultation sur la fusion du Grand Fribourg ?

Si c'est oui, est-ce que les réponses se feront à l'unanimité des groupes représentés ou seulement à la majorité ? Je pars du principe que les questions n'ayant pas obtenu un consensus resteront sans réponse puisque nous n'avons pas obligation de répondre à chaque question.

Si c'est non, je vous poserai la question suivante :

- Est-ce que le Conseil général souhaite répondre aux questions de la consultation sur la fusion du Grand Fribourg ?

Si c'est oui, il faudra trouver la manière de le faire et cela va ressembler au casse-tête de Mme May avec le Brexit.

Si c'est non, il n'y a aura pas de réponse du Conseil général de Villars-sur-Glâne.

Voilà pour ces premières explications. Nous allons, dans un premier temps, écouter la position ou l'avis du Conseil communal s'il le souhaite, ensuite je passerai la parole à un membre du groupe fusion pour une rapide intervention puis nous passerons à la discussion générale et



ensuite aux votes. Est-ce que quelqu'un souhaite émettre une remarque sur cette manière de procéder ? M. Moret.

**M. Pierre-Yves Moret**, Conseiller général. Il serait très utile de projeter votre proposition au beamer ce qui nous aiderait dans notre décision.

**M. François Eugster**, Président sortant. Nous vous proposons une interruption de séance afin de projeter la proposition à l'écran. Est-ce que vous désirez que je vous pose la question après l'interruption de séance sur la manière de procéder ou avant ? Mme Defferrard.

**Mme Francine Defferrard**, Conseillère générale. Je trouve judicieux d'avoir une interruption de séance, dans un premier temps, afin que nous puissions faire le point au sein des groupes et, dans un deuxième temps, passer aux explications projetées et dans un troisième se réserver une deuxième demande de suspension de séance.

**M. François Eugster**, Président sortant. Est-ce que quelqu'un souhaite émettre une remarque sur la manière de procéder ? Je propose une interruption de séance de 10 minutes.

La séance est interrompue de 21h.46 à 21h.56.

**M. François Eugster**, Président sortant. Je donne la parole au Conseil communal s'il le souhaite ? Mme la Syndique.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Le Conseil communal a également été consulté et il s'est penché avec beaucoup d'attention sur les volumineux documents qui lui ont été soumis. Il a pris une première prise de position lundi qu'il peaufinera lundi prochain. En l'état, il n'y a pas de position définitive de la part du Conseil communal. Lundi prochain il arrêtera sa position et, si vous le souhaitez, il publiera sa position sur le site internet de la Commune et vous la transmettra en avant-première. Je trouve que M. le Président fait preuve d'énormément de pragmatisme dans cette affaire.

**M. François Eugster**, Président sortant. Je donne la parole au groupe fusion. M. Schmidt.

**M. Nicolas Schmidt**, Conseiller général. Au nom du groupe fusion je n'ai pas de remarque. Nous avons donné des informations hier soir. On se tient à disposition pour répéter ou argumenter avec les Conseillers communaux délégués qui seront là pour un appui mais ne prendront pas part aux négociations, votations ou je ne sais quoi autour de la fusion.

**M. François Eugster**, Président sortant. Je donne la parole au Conseil général. M. Moret.

**M. Pierre-Yves Moret**, Conseiller général. Le groupe PDC a réfléchi et élimine dans un premier temps, le fait d'avoir un grand débat au niveau du Conseil général en estimant qu'il y a trop d'enjeux.

Il serait préférable, pour entendre les différentes tendances, qu'un groupe représentant tous les partis de notre hémicycle c'est-à-dire les 7 partis représentés, y compris le PVL , l'UDC et le PCS soit créé.

Il est préférable d'avoir que 6 personnes sélectionnées des différents partis pour élaborer une prise de position. D'autre part, les seules prises de position à publier seraient celles qui rejoignent l'unanimité. Par exemple, si tout le monde est du même avis sur la représentation du Conseil communal par rapport à Fribourg et les autres communes, c'est un point de vue unanime, s'il n'y a pas l'unanimité on élimine la question quitte à avoir aucun point de réponse. C'est le pragmatisme que nous proposons.

**M. François Eugster**, Président sortant. Y a-t'il d'autres remarques de la part du Conseil général ? M. Grangier.

**M. François Grangier**, Conseiller général. Pour notre groupe, les conclusions sont les mêmes que M. Moret a exprimées quitte à laisser des réponses vides. Il faut absolument arriver à un débat politique sur des réponses claires pour tout le monde sinon il ne faut pas les donner. Quant à la représentativité cela peut être les partis, chefs de groupe, c'est égal.

**M. François Eugster**, Président sortant. M. Clément.

**M. Frédéric Clément**, Conseiller général. Le groupe socialiste est également du même avis. Faire une séance avec tous les membres du Conseil général serait compliquée. Dans le cadre de l'assemblée constitutive cela nous a pris deux séances. Nous sommes également d'accord de donner une délégation aux chefs de groupe avec tous les partis et avec des réponses à l'unanimité.

**M. François Eugster**, Président sortant. Mme Defferrard.

**Mme Francine Defferrard**, Conseillère générale. Notre groupe partage également l'avis jusque-là exprimé et qu'il est judicieux de le faire ainsi par les partis. Ensuite il faut fixer les modalités et faire en sorte que les questions posées, à mon avis, deviennent sans objet.

**M. François Eugster**, Président sortant. M. Dietrich.

**M. Jacques Dietrich**, Conseiller général. Je voudrais ajouter une idée qui me vient à l'esprit. On suggère de répondre aux questions à l'unanimité mais il y a peut-être une unanimité pour une idée en relation avec une question et cela il ne faut pas l'exclure non plus.

**M. François Eugster**, Président sortant. D'autres remarques ? Si tel n'est pas le cas nous allons passer au vote sur les différentes propositions. Mme Defferrard souhaite intervenir.

**Mme Francine Defferrard**, Conseillère générale. Si nous suivons la proposition qui est faite par M. Moret dans le sens exprimé soit une délégation par les partis ou chefs de groupe où les modalités seront à fixer, toutes les questions que vous posez deviennent sans objet. Je propose de soumettre au vote la proposition faite par M. Moret.

**M. François Eugster**, Président sortant. C'est ce que j'allais vous citer ! Est-ce que le Conseil général souhaite donner une délégation de compétence au Bureau ainsi qu'à un représentant de chaque parti représenté au sein du Conseil général afin de répondre aux questions de la consultation sur la Fusion du Grand Fribourg ? Une demande d'interruption de séance est sollicitée.

La séance est interrompue de 22h.02 à 22h.10.

**M. François Eugster**, Président sortant. Pour simplifier les choses, est-ce que le Conseil général souhaite oui ou non répondre à cette consultation ? Si oui, de quelle manière ? En donnant une délégation de compétence au représentant de chaque parti représenté au sein du Conseil général ou de faire une séance extraordinaire ? Il semble évident que la séance extraordinaire n'est pas souhaitée, il nous reste la question suivante :

Est-ce que le Conseil général souhaite répondre à la consultation et si oui est-ce qu'il donne une délégation de compétence aux représentants de chaque parti représenté au Conseil général afin de répondre aux questions de la consultation sur la Fusion du Grand Fribourg.

Est-ce que ceci vous permet d'y voir un peu plus clair ? M. Moret.

**M. Pierre-Yves Moret**, Conseiller général. C'est parfait, il manque un dernier élément qui est la condition dans laquelle les groupes devront travailler, c'est-à-dire produire les réponses pour lesquelles il y aura unanimité. Etant donné qu'il y a une délégation de compétence, il faut mentionner le cadre de travail à savoir que les questions ne doivent être données que s'il y a unanimité sur la réponse. Après en avoir discuté, tous les groupes sont d'accord avec ce cadre y compris l'UDC, le PVL et les Verts.

**M. François Eugster**, Président sortant. Il semblerait qu'il y ait un consensus qui se dessine, ce qui est très bien. Dès lors, je vais vous poser formellement la question.

Est-ce que le Conseil général souhaite donner une délégation de compétence à un représentant de chaque parti siégeant au sein du Conseil général afin de répondre aux questions, à l'unanimité, de la Consultation sur la fusion du Grand Fribourg ?

Celles et ceux qui acceptent cette proposition sont priés de le manifester par main levée.

***C'est à l'unanimité que cette proposition est acceptée***

**M. François Eugster**, Président sortant. Nous allons passer au dernier point de l'ordre du jour.

## **10. Divers**

**M. François Eugster**, Président sortant. A qui puis-je donner la parole ? M. Dietrich.

**M. Jacques Dietrich**, Conseiller général. Je souhaite remercier le Conseil communal d'avoir décidé un moratoire concernant la 5G.

Loin de moi l'idée de m'opposer aux nouveautés technologiques. Toutefois, en l'espèce, il convient de rester prudent. En effet les quantités d'ondes propagées par les nouvelles antennes vont grandement augmenter. La Confédération n'a pas encore édicté ses recommandations finales que déjà les opérateurs construisent les antennes et font une pression maximum pour introduire cette nouvelle technologie, source de grands profits.

Ce qui m'a cependant consterné, ce sont les réponses affligeantes données par le porte-parole de Swisscom, M. Christian Neuhaus, dans son interview, ou devrais-je dire dans le publi-

reportage, paru dans la Liberté. Son arrogance, il dit clairement que de toute manière ce n'est pas de la compétence communale, l'empêche de prendre sérieusement en compte le souci et les questions légitimes de la population. Il est peut-être temps de se poser la question de la réelle nécessité de cette technologie. A titre personnel, je n'ai pas besoin de recevoir un sms pour me dire que je dois acheter du lait ou que mes œufs sont périmés !

Bravo donc au Conseil communal de tenir bon et de forcer les opérateurs à une discussion constructive tenant compte des questions légitimes de la population.

**M. François Eugster**, Président sortant. Je donne la parole à Mme Dénervaud.

**Mme Caroline Dénervaud**, Conseillère communale. J'ai trois informations à vous donner. Tout d'abord concernant la question de Mme Defferrard au sujet des avantages et désavantages financiers et autres en cas de sortie de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine - Campagne et du Haut-Lac français, elle ne sera pas répondue aujourd'hui mais en automne. En effet, des chiffres importants seront disponibles à partir du mois de juin et nous avons besoin de ce délai supplémentaire.

Je vous donne également une information en primeur. Il y a quelques heures, a eu lieu l'assemblée des délégués de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine - Campagne et du Haut-Lac français. Le site pour la construction du prochain cycle d'orientation a été choisi, il s'agit de Givisiez.

Enfin, il avait été annoncé dans le courant du mois de janvier-février 2018 que, suite à la modification des cercles scolaires entre l'école du Platy et celle des Rochettes, un licenciement avait été signifié à une enseignante. Or, au 15 mai 2019 les effectifs se sont stabilisés ce qui permet le maintien de toutes les classes et par conséquent l'annulation du licenciement de la personne concernée.

Pour terminer, je vous informe que le nouveau responsable d'établissement pour l'école du Platy a été nommé, il s'agit de Stéphane Jenny, enseignant à l'école de Villars-Vert. Mme Nicole Borcard, responsable d'établissement aux Rochettes, ira à Cormanon et, par conséquent, un poste de responsable d'établissement est mis au concours pour l'école des Rochettes.

**M. François Eugster**, Président sortant. M. Andina.

**M. Marco Aurelio Andina**, Conseiller communal. Vous auriez dû recevoir avec vos documents le rapport d'activité 2018 de REPER. Suite à un oubli, il vous a été transmis par e-mail. Je me permets de vous donner quelques explications à son sujet. Le travail de prévention du travailleur de rue n'est pas seulement apprécié par la population mais également par plusieurs personnes dont l'intervention du travailleur de rue fait du bien notamment pour les jeunes. Je vous signale que le travailleur de rue collabore également avec plusieurs services, et c'est un des piliers du fameux « Projet Job » qui est un élément très important.

Dans le rapport, vous avez deux exemples d'interventions du travailleur de rue pour des jeunes qui ont eu des soucis. Je vous invite à en prendre connaissance afin de constater le travail qui est fait.

Pour finir, à la fin du document, il y a la réponse à une question qui m'avait été posée l'année passée à savoir : quelle est la différence entre un travailleur de rue et un animateur. Quel est le travail que les uns peuvent faire et que les autres font ? En lisant cela, vous comprendrez que ce sont deux rôles totalement différents mais complémentaires. Je reste à votre disposition pour vos questions.

**M. François Eugster**, Président sortant. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas. En tant que Président sortant je peux à nouveau m'exprimer plus librement comme l'a relevé Mme la Syndique.

En farfouillant sous l'onglet « règlements communaux » du site internet de notre Commune, je suis tombé sur une « Directive d'utilisation de la Bibliothèque » datée du 19 mai 2014 et malheureusement le contenu de cette directive n'est pas identique à celui des informations du site internet de la bibliothèque qui a été refait récemment, le site internet donc et non pas la bibliothèque. Je profite de faire un peu de publicité pour que vous alliez le consulter et découvrir les richesses de notre bibliothèque. Cependant, sur ce site d'autres tarifs, d'autres horaires et d'autres nombres de livres que chaque adulte ou que chaque enfant peut emprunter sont indiqués que dans la directive de 2014. Qu'est-ce qui prime : la directive de 2014 ou ce qui figure sur le site, respectivement les Fr. 20.00 que j'ai payés en tant qu'utilisateur de la bibliothèque qui permettent d'emprunter 15 livres alors que le règlement mentionne Fr. 15.00 avec un emprunt de 8 livres ? Mme la Syndique.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. M. le Président vous avez été fort subtil. Je ne dirais pas que j'ai la réponse absolue mais je vais vous faire part de mon interprétation. Une décision a été prise et publiée. Il est certes évidemment regrettable de n'avoir pas adapté le règlement.

Dans la mesure où la décision faisait foi c'est celle-ci qui prime sur une directive qui n'est finalement qu'une directive. Si cela avait été un règlement c'est autre chose mais là nous avons à faire à une directive qui est un document qui n'a pas de valeur juridique aussi importante qu'un véritable règlement. J'ai conscience que je brode un peu mais la décision que nous avons prise est valable.

**M. François Eugster**, Président sortant. M. Moret.

**M. Pierre-Yves Moret**, Conseiller général. Je reviens sur la délégation qui doit être efficace car il y a des échéances pour la Fusion. Je propose qu'il y ait une aide de la part de l'administration communale et de disposer d'un ou d'une secrétaire qui coordonne les efforts et fasse en sorte qu'il y ait rapidement une séance de travail, voire une deuxième pour arriver aux conclusions auxquelles vous nous avez nommés. Est-ce que mon message a été entendu ?

**M. François Eugster**, Président sortant. J'entends votre message et le secrétariat du Bureau est à disposition. Pour les modalités, j'imagine que chaque groupe devra se mettre d'accord sur le nom de son candidat ou de sa candidate qui est la première chose. Puis, comme dit tout à l'heure je suis le Président sortant, M. Schmidt, le Président élu, hérite de ce dossier qu'il connaît bien et je ne veux pas m'avancer à sa place. Dès lors, je lui donne la parole. M. Schmidt.

**M. Nicolas Schmidt**, Nouveau Président. Nous réglerons les modalités après la séance. Le Bureau invitera les représentants des partis au plus vite vu l'urgence de se retrouver car le 14 juin 2019 la prise de position devra être envoyée au Préfet.

**M. François Eugster**, Président sortant. D'autres interventions ? La parole n'étant plus demandée, il va être l'heure pour moi de regagner les rangs et de quitter ce perchoir. Sans regret, car comme je vous l'avais cité il y a une année, « La vie est faite de coups de vent inattendus. Laisse-toi emporter sans te retourner, et sens juste ce souffle qui te transporte » (de Vink Les Voyages de He Pao - Tome 5 : Un matin pour tout horizon).

Sans regret mais avec beaucoup de souvenirs qui resteront gravés dans ma mémoire, quelques photos sont projetées à l'écran. Sans être exhaustif et vu l'heure tardive, en voici quelques-unes comme la visite de la STEP, l'inauguration du Mediaparc, l'hymne national après le discours du 1er août au Platy, le Noël du groupement des aînés au foyer St-Camille, la piste de danse lors du repas du personnel communal (Mme la Syndique étant déjà rentrée,

il n'y a pas de photo sur le site de la Commune) ou la taille du drapeau de Villars-sur-Glâne lors du Dies Academicus.

Voilà pour le passé, et pour le futur, comme promis, cher Nicolas, cher Président élu, je te remets une enveloppe. Celle-ci contient un CD sur lequel tu trouveras les divers fichiers des préparations des séances du Conseil général qui te seront peut-être utiles.

Permettez-moi de vous remercier, chères et chers collègues, pour la confiance et bienveillance que vous m'avez témoignées lors des séances du Conseil général ainsi que lors de mes visites dans les différentes Commissions. J'espère en avoir été digne et heureusement je n'ai pas eu à recentrer les débats car la droite ne s'est pas montrée gauche et la gauche maladroite.

Je vous invite à partager l'apéritif amélioré prévu au terme de notre rencontre pour prolonger les débats de manière informelle. Nous nous retrouvons le 3 octobre, à 19h30, pour notre prochain Conseil général sous une nouvelle présidence. Encore merci pour votre participation et pour votre attention. Bonne fin de soirée et d'avance un bel été à toutes et à tous.

La séance est levée à 22 heures 27.

#### AU NOM DU CONSEIL GENERAL

**Le Secrétaire**

  
Emmanuel ROULIN



**Le Président**

  
François EUGSTER





# Villars-sur-Glâne comptes 2018

Un millésime complexe et particulier



# 1. Budget 2018 / comptes 2018

- **Budget:** déficit de 2'648'401,85
- **Comptes:** déficit de 1'430'319,11
- **Différence:** 1'218'082,74
- **Contribution immobilière et taxes déchets:** pas connus au moment du budget – 3'000'000.-
- **Changement de méthode comptable pour PM:** pas prévu au moment du budget: effet net:  
– 1'115'000.-

## 2. Baisse des charges nettes par rapport au budget 2018

Chapitre 0	- 200'000.-	
Chapitre 1	- 61'000.-	
Chapitre 2	- 629'000.-	
Chapitre 3	- 834'000.-	
Chapitre 4	+ 104'000.-	(DL)
Chapitre 5	- 177'000.-	
Chapitre 6	- 181'000.-	
Chapitre 7	+ 212'000.-	(+1'009'000.- aux réserves)
Chapitre 8	- 22'000.-	
	-1'788'000.-	

### 3. Réserves

- **Eau potable:** 656'236 (B: 385'000.-)
- **Eaux usées:** 1'626'183.- (B. 888'718.-)
- **STEP:** 300'000.- (Budget: 250'000.-  
Comptes 2017: 150'000.-)
- **Total réserves 31.12.2018:**  
17'957'568.-
- - 942'000.-C 2017 / après prélèvement  
4'121'319.-

## 4. Evolution de la dette communale brute

- 31 déc. 2017: 77'500'000.-
- 31 déc. 2018: 75'000'000.-
- -2'500'000.-
  
- Comptes 2017: + 22'692'600.- (!)
- Intérêts 2017: 1'039'452.-
- Intérêts 2018: 764'000.-
- -275'000.-
  
- Gestion de la dette primordiale

## 5. Péréquation financière intercommunale

- **2017:** 8'529'746.- (net)
- **2018:** 9'524'096.- (net)
- + 994'350.-
- + 11,6%
- + 17% en 2017
- + 28,6% en 2 ans
- Effet retard RFFA

6.  
Amortissements  
financiers  
obligatoires  
(940.330)

- **Budget 2018:** 4'378'600.-
- **Comptes 2018:** 3'171'375.-
- **Comptes 2017:** 3'593'796.-
- **Amortissements effectués dans les comptes 2017,** pas prévus au moment du budget 2018
- **Pertinence des amortissements comptables 2018:** 2'919'543.-

## 7. Impôts personnes physiques (revenu)



2018: 22'110'000.-



+ 176'000 /C 17 (+ 1'500'000.- /C 16)



Base: factures effectives 2016



Augmentation selon % cantonaux réduits et  
premiers chiffres définitifs 2017



Maintien augmentation 2017 / bonne nouvelle



## 8. Impôt personnes physiques (fortune)

3'593'270.-

Budget  
2018:  
2'300'000.-

+ 1'293'270  
/ + 56 %

Comptes  
2017:  
2'605'031.-

+ 988'239.- /  
+ 38 %

Cas particuliers  
bons  
contribuables

Dénonciations  
fiscales  
spontanées

## 9. Impôts conjoncturels

- **Contributions immobilières : PM + PP**
- **Budget:** 4'450'000.-
- **Comptes:** 1'551'542.-  
- 2'898'458.-
- **Correction comptable unique (zéro)/ 2019 OK**
- **Bonne nouvelle PM:** + 1'650'000.-  
(Valeurs fiscales augmentées)
- **Idem, taxe déchets:** 216'000.- (correction unique)
- **Mutations + gains immobiliers:**  
+126'000.- par rapport à 2017
- **Perspectives favorables ( Platy II)**



10. Impôts  
personnes  
morales  
(bénéfice)

18'514'874.-

- 1'136'000.- (budget 2018)

- 2'010'000.- (comptes 2017)

# Explications:

Changement  
méthode  
comptable pour  
certains  
contribuables  
PM.

Effet net: -  
1'115'000.-

Opération  
unique: 2019:  
OK

## Explications (suite)



Conjoncture défavorable dans certains secteurs



Conjoncture meilleure dans d'autres



Bonnes et mauvaises surprises / secret fiscal



Compensation partielle de la correction comptable par hausse chez certaines PM

# 11. Réserves, amortissements et provision



MCH 2: fin des réserves (fortune)  
constituées par beau temps



Moment de les dissoudre



Dissolution réserves pour  
investissements: 4'121'558.-



Dissolution réserve aide au  
logement. 213'816.-



Dissolution partielle provision  
débiteurs douteux: 800'000.-



Total  
dissolution  
réserves et  
provisions:  
5'135'374.-

- **Affectation:**

- 2'919'555.- : amortissements comptables (p. 30 message)
- 400'000.- provision PF 17  
(total: 3'900'000.-)
- 888'742.-: provision CPPEF
- 927'077.- au résultat (rating)

# 12. Conclusions et perspectives

Comptes  
bons malgré  
aléas CI + PM  
-4'000'000.-

Constance PP /  
hausse 2017  
confirmée

Mutations  
immobilières en  
hausse

Dépendance  
PM: + 45%

Impact RFFA  
(- 6'900'000.- à - 7'500'000.-)  
à recalculer budget 2020

Mesures à  
l'étude groupe  
de travail  
interpartis





• Merci de votre attention!

